

Communauté de Communes de L'Ouest Vosgien

Août 2023

# Plan Climat-Air-Énergie territorial

## Plan d'actions

### Ouest Vosgien

**Rédaction** : Estelle DUBOIS, Laurène PROUST, Geoffrey ALBOUZE

**Photo de couverture** : Communauté de Communes de L'Ouest Vosgien

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - [www.mosaique-environnement.com](http://www.mosaique-environnement.com)

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

# Sommaire

I.A. La concertation dans le PCAET de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien	7
I.B. Le Un plan d'actions co-construit.....	8
I.C. La structure du plan d'actions .....	10
Axe A – axe StratégiQUE.....	12
I.D. Objectifs et priorités du plan d'actions 2024-2029 .....	14

## Table des figures

Figure 2 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2030 .....	17
Figure 3 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions .....	18
Figure 4 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions .....	19
Figure 5 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions .....	20
Figure 6 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions .....	21

## Liens vers les fiches actions (cliquer sur le lien hypertexte)

<b>Axe A - Aménager un territoire sobre et performant</b>	<b>Page 24</b>
<a href="#">Améliorer la performance énergétique des bâtiments</a>	
<a href="#">Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux climats-air-énergie</a>	
<a href="#">Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante</a>	
<a href="#">Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs</a>	
<a href="#">PDMS - Axe 1 : Intensifier le recours aux modes actifs</a>	
<a href="#">PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité</a>	
<a href="#">PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile</a>	
<a href="#">PDMS - Axe 4 : Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité</a>	
<b>Axe B - Intégrer les dynamiques de proximité et de durabilité dans les activités économiques locales</b>	<b>Page</b> Erreur ! Signet non défini.
<a href="#">Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales</a>	
<a href="#">Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale</a>	
<a href="#">Accompagner les entreprises dans les démarches durables</a>	
<a href="#">Développer une offre touristique éco-responsable &amp; la politique tourisme à vélo</a>	
<b>Axe C - Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie</b>	<b>Page 63</b>
<a href="#">Améliorer la gestion des milieux aquatiques</a>	
<a href="#">Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable</a>	
<a href="#">Réduire les besoins en eau</a>	
<a href="#">Préserver les continuités écologiques</a>	
<a href="#">Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire</a>	
<a href="#">Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air</a>	
<b>Axe D - Accompagner les filières locales dans leurs démarches d'adaptation</b>	<b>Page 87</b>
<a href="#">Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)</a>	
<a href="#">Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole</a>	

<u>Adapter les espaces forestiers au changement climatique</u>	
<u>Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois</u>	
<u>Améliorer la gestion des biodéchets</u>	
<u>Réduire la production de déchets et développer le réemploi</u>	
<b>Axe E - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement des ressources locales</b>	<b>Page 109</b>
<u>Développer la production photovoltaïque</u>	
<u>Développer l'usage du solaire thermique</u>	
<u>Accompagner le développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur</u>	
<u>Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable</u>	
<u>Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR</u>	
<b>Axe F - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable</b>	<b>Page 125</b>
<u>SUIVRE, COPILOTER ET ÉVALUER LE PCAET</u>	
<u>ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ</u>	
<u>Diversifier les modes de financement</u>	









# I.A. LA CONCERTATION DANS LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

## I.A.1. Pourquoi concerter les PCAET ?

La réussite d'un PCAET passe par la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, citoyens.

En effet, le PCAET est un document **territorial**, et en ce sens, concerne et doit donc impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Leur participation à l'élaboration du document permet ainsi de répondre à un ensemble d'objectifs de la concertation.

Cette démarche permet ainsi de favoriser l'acceptation du PCAET, son ancrage sur le territoire et de constituer le PCAET comme un véritable **projet de territoire**, co-construit et porté par l'ensemble des acteurs.

## I.B. LE UN PLAN D' ACTIONS CO-CONSTRUIT

### I.B.1. Les ateliers de rédaction du plan d'actions

Le plan d'actions, portant sur la période 2024-2029, est le document cadre de la démarche climat-énergie du territoire. Il regroupe l'ensemble des actions à mener et les modalités de mise en œuvre. Ces actions ne sont pas portées uniquement par les collectivités et font intervenir un grand nombre d'acteurs différents, tant sur les aspects opérationnels que financiers. Il est donc nécessaire de co-construire ce plan d'actions, afin de partager les différentes visions des projets et les possibilités et opportunités apportées par l'ensemble des acteurs.

Le plan d'actions du PCAET a donc été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire (liste disponible en annexe). Ces ateliers ont traité de 5 grandes thématiques :

- ENR & Forêt
- Agriculture & Eau & Milieux naturels
- Déchets & Activités économiques
- Bâtiment & aménagement & Risques
- Mobilité

Cela a permis d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

L'exercice a été réalisé à partir de la trame des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels définis dans celle-ci. Ces objectifs ont ainsi constitué une base de travail pour la réflexion sur les actions à mener.

Cela a permis d'aboutir à une trame de 30 propositions de fiches actions en sortie d'atelier, sur lesquelles les participants ont été invités à se positionner lors d'un vote en fin de chaque atelier. Cela a ainsi permis de réaliser un premier tri dans les propositions d'actions. Ces fiches ont ensuite été triées et complétées, notamment avec les différents services et acteurs concernés.

## I.B.2. Les entretiens avec les acteurs du territoire

A la suite de ces ateliers de concertation, les fiches ont été restructurées et retravaillées, notamment en sollicitant les partenaires et acteurs du territoire, lors d'une série d'entretiens.

Ces entretiens ont eu pour but d'affiner les fiches actions, d'identifier plus précisément les projets en cours ou les potentialités du territoire pour la mise en œuvre d'actions, mais également de traiter des questions de coûts et financement, de partenaires, de calendrier, etc.

7 entretiens ont ainsi été conduits (entretiens téléphoniques puis échanges de mail).

<b>Structure</b>	<b>Contact</b>
Syndicat Département d'Électricité des Vosges	Benjamin Polin
Soliha Vosges	Jean-Michel Barbier
CMA	Manon Houbre
Chambre d'agriculture	Julie Loqueneux Alexandre Chaigneau
ONF	Marianne Seimbille
REANE	Samuel Choinet
PETR	Megan Flesch

Le CRPF, Terr-ENR et EcoPlaine ont également été consultés, ainsi que certains services de la CC (sur l'habitat et le Contrat Local de Santé notamment).

## I.C. LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

### I.C.1. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2024-2029 se structure autour de 6 grands axes et de 33 actions. Il a été choisi de réduire le nombre d'actions, quitte à faire des regroupements importants. Par exemple, L'Ouest Vosgien s'est lancé dans un plan programme mobilité ambitieux, il a été décidé de se baser sur les travaux déjà effectués pour toutes les actions relevant de ce programme.

Cette structure permet une lecture claire et facilement appropriable par les différents acteurs, en fonction de leurs champs d'intervention, bien que certaines actions puissent recouper plusieurs sujets.

Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques.

Axe	Orientations	Action	
Axe A - Aménager un territoire sobre et performant	A.1 - améliorer la performance des bâtiments et des usages de l'énergie	Améliorer la performance énergétique des bâtiments (logements, collectivités, établissements)	1
		Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux Climat – Air – Énergie	2
	A.2 - aménager le territoire pour favoriser la sobriété	Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante	3
		Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs	4
	A.3 - amélioration de l'intermodalité et de l'usage des alternatives à la voiture	PDMS - Axe 1 : Intensifier le recours aux modes actifs	5
		PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité	6
	A.4 - diversifier et faire évoluer les déplacements routiers	PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile	7
		PDMS - Axe 4 : Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité	8
Axe B - Intégrer les dynamiques de proximité et de durabilité dans les activités économiques locales	B.1 - développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité	Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales	9
	B.2 - accompagner la mutation et l'adaptation de l'activité locale	mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale	10
		Accompagner les entreprises dans les démarches durables	11
B.3 - renforcer une activité touristique éco-responsable et locale	Développer une offre touristique éco-responsable ; Développer la politique tourisme à vélo	12	
Axe C - Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie	C.1 - gérer pour préserver la ressource en eau	Améliorer la gestion des milieux aquatiques	13
		Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable	14
		Réduire les besoins en eau	15

	C.2 - préserver les milieux naturels et le cadre de vie	Préserver les continuités écologiques	16
	C.3 - anticiper les risques naturels et leur évolution face au changement climatique	Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire	17
	C.4 - préserver la santé des populations	Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air	18
Axe D - Accompagner les filières locales dans leurs démarches d'adaptation	D.1 - adapter et maintenir de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)	19
		Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole	20
	D.2 - adapter la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire	Adapter les espaces forestiers au changement climatique	21
		Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois	22
	D.3 - améliorer la gestion et la valorisation des déchets	Améliorer la gestion des biodéchets	23
		Réduire la production de déchets et développer le réemploi	24
Axe E - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement des ressources locales	E.1 - valoriser les gisements solaires du territoire	Développer la production photovoltaïque	25
		Développer l'usage du solaire thermique	26
	E.2 - orienter vers un usage performant et durable du bois énergie	Accompagner le développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur	27
	E.3 - coordonner un développement équilibré de l'éolien et de la méthanisation	Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable	28
	E.4 - accompagner les projets locaux pour assurer un développement intelligent	Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR	29
Axe F - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable	F.1 Suivi, copilotage et évaluation du PCAET	Coordonner l'action sur le territoire	30
		Former l'ensemble des agents aux enjeux climat air énergie pour assurer un pilotage transversal, par l'ensemble des services	30
		Suivre les résultats des actions	30
	F.2 Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité	Engager des actions fortes en interne	31
		Se positionner en relais pour les communes sur les sujets de la transition énergétique	31
	F.3 Recherche de financements innovants	Encourager et accompagner les projets à financement participatif	32
		Evaluer les projets et financements sur leurs impacts (éco-conditionnalité, obligations vertes)	32
		Améliorer l'impact environnemental des budgets des établissements et des CC/PETR (budgets verts)	32

## I.C.2. La structure des fiches actions

Chaque fiche action se compose d'une première partie d'introduction sur l'action, qui reprend le titre, les éléments de contextes, les indicateurs, les gains attendus, les liens avec d'autres documents, etc.

Chaque fiche est ensuite découpée en 1 à 5 volets de mise en œuvre, agencés selon le modèle suivant :

<b>AXE A – AXE STRATEGIQUE</b>		Niveau d'engagement de l'action	Logo
A.1 – Orientation stratégique		Typologie d'action	
<b>A.1.1 – Titre de l'action</b>			
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs qualitatifs</li>   <li>- Objectifs chiffrés</li> </ul>			
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b>		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>		<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Listes des acteurs, projets ou autres documents ayant un lien avec l'action		Listes des actions du plan d'actions en lien avec l'action	
Indicateurs de suivi et de mise en œuvre spécifique à l'action			
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b>			
La liste des différents volets de mise en œuvre, paginée A/ ; B/, etc.			

## A.1.1 – Titre de l'action

### A/ Volet de l'action

Contenu et modalités de mise en œuvre

Coûts financiers

Moyens humains envisagés

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

Porteur de l'action

**Partenaires :**

Partenaires de l'action

**Cibles :**

Cibles de l'actions

Principales échéances

**EN COURS**

**EN PROJET**

**NOUVELLE**

# I.D. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D' ACTIONS 2024-2029

## I.D.1. Objectifs du plan d'actions

Le plan d'actions 2024-2029 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions de plus long terme.

Le plan d'actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d'actions contenues dans d'autres documents ou intégrées à d'autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d'actions n'a donc pas vocation à mettre en place l'ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs 2050, mais bien d'initier et poursuivre les démarches, d'engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d'actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par L'Ouest Vosgien et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées et sur les gisements les plus importants. Certains sujets ne sont donc pas traités dans ce plan d'actions, courant sur les 6 premières années, mais le seront dans les plans d'actions suivants, en fonction des priorités, opportunités et moyens disponibles, afin de répondre aux objectifs de la stratégie.

Les fiches actions n'ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d'objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l'objet d'une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d'identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d'autres actions n'ont pas encore fait l'objet d'une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l'eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d'actions, permettant ainsi d'approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d'affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

**Le plan d'actions n'est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.**

Les objectifs du plan d'actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.



## **I.D.2. Le pilotage du plan d'actions**

### **a Le rôle de la collectivité dans le PCAET**

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

### **b Le rôle des autres partenaires**

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

### **c Le budget du plan d'actions**

Pour chacune des actions, des coûts et des solutions de financement ont été recherchés et sont indiqués dans les fiches lorsque ceux-ci ont pu être identifiés. Eu égard au planning de mise en œuvre de certaines actions, en cours de définition, certains budgets seront à préciser avec les acteurs concernés. Le coût de la mise en œuvre des actions sera partagé entre les différents porteurs d'actions et partenaires. Enfin, le coût de la mise en œuvre du plan d'actions est essentiellement financier, mais nécessite également une implication en termes de moyens humains.

Cette estimation ne tient pas compte des aides et subventions auxquelles pourraient prétendre le territoire, mais qui sont détaillées, action par action.

### **d Le calendrier de mise en œuvre**

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

### **e Le suivi de la mise en œuvre**

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini au sein de la CC de l'Ouest Vosgien Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions.

### I.D.3. Les gains attendus des actions

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par Atmo Grand Est pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire »\* a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions et les gains attendus par la stratégie.

*\* l'objectif 2030 a simplement été tiré entre 2018 et 2050, sans prise en compte d'une rapidité plus ou moins importante dans l'atteinte d'objectifs intermédiaires.*

Comparaison gains – objectifs stratégiques			
	Attendu - stratégie	Gains - actions	Atteinte de l'objectif
Économies d'énergie, en GWh	182,7	144,1	79%
Réduction des GES, en kTCO2e	92,91	124,29	134%
Production d'ENR, en GWh	108,5	57,6	53%

Les gains calculés pour ce premier plan d'actions ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs stratégiques, en particulier sur les énergies renouvelables. Cependant, ces gains présentent une incertitude (marge d'erreur de calcul), ainsi qu'une large part de gains non calculables. En effet, la mise en œuvre des actions, par exemple sur la rénovation des bâtiments ou sur la production d'énergies renouvelables, a des effets à court et moyen terme, ce qui n'est pas représentable à l'échelle de ce premier plan climat. Enfin, ces gains dépendent également de la mise en œuvre effective des actions.

En outre, et en particulier en ce qui concerne les actions de mobilité, le territoire est traversé par un axe de fort trafic routier (A31) sur lequel il n'a pas de leviers d'action et qui impact fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de GES.

Il en va de même pour la part de consommations d'énergie et d'émissions de GES liées à l'industrie, très largement pondérée par la présence sur le territoire de l'entreprise OI, à Gironcourt (verrière), dont les objectifs à 2030 ont été intégrés dans la stratégie et les actions.

Le graphique ci-dessous met en regard le diagnostic (2018, colonne verte), le niveau d'objectif visé (sur la stratégie « linéaire ») de l'année de fin de ce premier plan d'actions, soit 2028 (colonne rose), et le niveau que pourrait permettre d'atteindre les actions, en tenant compte du niveau d'incertitude lié à ces estimations (colonne bleue). On peut ainsi observer que le plan d'actions ne permettrait pas d'atteindre le niveau de consommation d'énergie visé dans la stratégie, mais permet d'engager la dynamique. Les objectifs en matière de réduction de la production d'ENR et des émissions de GES pourraient en revanche être presque atteints, voire dépassés pour les émissions de GES (effet mécanique lié à la réduction en priorité des consommations d'énergie fossile).

**Figure 1 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2030**

**a La stratégie proposée : une intensification des efforts**

Nous proposons donc un recalibrage de la stratégie du territoire, sur la base des gains attendus des actions pour l'échéance de fin du PCAET, 2030 (échéance réelle à 2029, pour des soucis de lisibilité et de cohérence, l'objectif de 2030 est ici affiché), sans pour autant changer l'objectif à 2050. Cela a donc permis de prendre en compte l'inertie liée à ce premier plan d'action (inévitabile) et les différentes échéances prévues au calendrier.

Ce travail sur la courbe de la stratégie a pour but de la rendre plus réaliste, en prenant en compte les nouvelles données, une tendance réaliste, avec cette inertie liée au démarrage et aux phases d'études complémentaires et de mise en place, puis une accélération en se rapprochant de l'échéance de 2050.

**Figure 2 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions**

**b Les gains en matière d'économie d'énergie**

Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre une économie de 144 GW, soit une consommation d'énergie de 1200 GWh, en 2030 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, tertiaire et routiers, le plan d'actions n'engageant pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs, ou celles-ci n'étant pas chiffrables.

	2018	Gains GWh
Résidentiel	276,64	27,65
Tertiaire	115,54	21,94
Transport routier	343,67	54,20
Indsutrie (2021)	601,74	38,44

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate qu'à l'exception du résidentiel, le plan d'actions permet l'atteinte des différents objectifs initialement prévus dans la stratégie. Les objectifs du résidentiel ont ici été calé sur les objectifs de l'OPAH.

**Figure 3 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions**

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- Action A.1 – Amélioration de la performance énergétiques des bâtiments (logements, publics, bâtiments d'activité, etc.)
- Actions A.5 à A.8 – Actions du Plan de Mobilité

### **c Les gains en matière de production d'énergie renouvelable**

Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre un gain de 57.6 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 335.6 GWh en 2030 (à population constante).

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque et le solaire thermique. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions ou un gain n'est pas estimable actuellement.

	2018	Gains GWh
Bois-énergie	210,08	21,44
Biogaz	17,53	0,00
Photovoltaïque	1,28	28,92
Solaire thermique	0,37	3,25
Éolien	30,11	0,00
Chaleur environnementale	18,59	4,03

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

La stratégie fixait un objectif très ambitieux en matière de production éolienne et méthanisation que les gains calculés ne permettent pas d'atteindre. Toutefois, les démarches engagées et les différentes opportunités à venir pourraient conduire à des productions plus importantes.

**Figure 4 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions**

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- Action E.25 – Développer la production photovoltaïque, avec notamment des projets déjà en cours sur le territoire.
- Action E.27, A.1 et D.22 – sur le développement de la filière bois et l'usage du bois de chauffage.

#### **d Les gains en matière de réduction des émissions de GES**

Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre un gain de 125 ktCO<sub>2</sub>e économisées, soit des émissions totales de 295 ktCO<sub>2</sub>e en 2030 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR permet également de générer une réduction des émissions de GES.

	2018	2030	Gains ktCO <sub>2</sub> e
Agriculture	125,80	112,07	13,73
Autres transports	1,01	0,72	0,29
Industrie	112,14	94,97	17,16
Résidentiel	26,52	14,74	11,78
Tertiaire	15,92	7,94	7,97
Routier	88,05	58,62	29,43
Déchets	2,84	1,42	1,42

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate que les objectifs stratégiques sont atteints pour l'ensemble des secteurs les plus émetteurs.

**Figure 5 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions**









<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION ENGAGÉE</b>	
A.1 - Améliorer la performance des bâtiments et des usages de l'énergie	Services - Communication	
<b>ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments</b> <i>Volet 1 - Bâtiments d'habitation</i>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Assurer la continuité du service après la fin de l'OPAH</p> <p>Assurer un guichet unique pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et augmenter le nombre de lots de travaux et de dossiers</p> <p>Viser un gain énergétique moyen supérieur à 50% (43%) &amp; une classe de sortie plus performante</p> <p>Limiter les émissions liées à des appareils de chauffage anciens</p> <p><b>OBJECTIFS CHIFFRÉS :</b></p> <p>SARE : max 461 conseils annuel</p> <p>OPAH : 60 dossiers à l'année</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Conseils et redirection vers le guichet unique Soliha, communication</p> <p>Portage et financement, suivi de l'avancée</p>	<p><b>RÉFÉRENT INTERNE</b></p> <p>F. KOBYLARZ</p> <p>N. NEY</p>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>SARE &amp; convention Soliha, OPAH &amp; Petite Ville de Demain</p> <p>Contrat local de santé (appartement témoin)</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>A.1 - Rénovation - volet Bâtiments publics et volet Bâtiments d'activité</p> <p>A.2 - Sensibilisation et communication</p> <p>A.4 - Attractivité des centres-bourgs</p>	
<p>Nombre de conseils réalisés et nombre de logements rénovés (indicateurs SARE)</p> <p>Nombre de dossiers déposés à l'ANAH et nombre de logements rénovés (indicateurs OPAH)</p> <p>Mise en place du dispositif "permis de louer" oui/non</p> <p>Nombre de logements rénovés par les bailleurs</p> <p>Nombre de dossiers "chauffage" (OPAH)</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés et accompagner les publics précaires et bailleurs sociaux à la rénovation des logements.</p> <p>B/ Accompagner les ménages au changement d'appareil de chauffage pour plus de performance</p>		

## ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments

### A/ Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés et accompagner les publics précaires et les bailleurs sociaux à la rénovation des logements

#### 1) Poursuite du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) - en cours

Mise en place du guichet unique pour l'aide à la rénovation (dispositif France Rénov) :

- Poursuite des permanences : conseil rénovation habitat et énergie renouvelable, conseil sur les entreprises locales, connaissance du démarchage frauduleux sur le territoire. - en cours (avec les Maisons France Service : permanences 3/mois)

Communiquer sur le guichet unique :

- Mise à disposition du guide sur l'ensemble des aides financières et fiscales sur le site internet de la CC et dans les mairies. S'assurer de la mise à jour régulière des informations disponibles. - en cours
- Faire connaître : diffuser les flyers ANAH, etc. via les différents relais de la CC et des communes. - en cours
- Pour les bénéficiaires des aides, installer des panneaux "travaux subventionnés" pour faire connaître le dispositif.
- Organiser des réunions publiques et des réunions spécifiques annuellement pour partager les résultats et encourager les nouvelles démarches.

#### 2) Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du PIG - en cours

L'OPAH, dont SOLiha est l'opérateur, a été lancée au 1er janvier 2022 et court jusqu'à fin 2024 (3 ans). Au terme de cette OPAH, la CC a la volonté de poursuivre les démarches en faveur de l'accompagnement à la rénovation de l'habitat.

Guichet unique : Soliha dispose d'une convention pour exercer le conseil France Rénov' sur le territoire et la CC met en place un accompagnement en interne pour orienter vers les interlocuteurs adaptés (Soliha, ANAH, OPAH, etc.).

Mobilisation des Maisons France service pour relayer le dispositif.

La CC apporte un accompagnement financier, selon travaux et revenus du ménage, et un accompagnement technique.

#### 3) Expérimenter le dispositif "permis de louer" - programmé

Le permis de louer est un dispositif issu de la loi Alur qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige en effet tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.

Expérimentation en 2024 sur un petit secteur, avec une instruction des dossiers en interne. Une convention cadre a été signée avec l'ARS, la CAF et DDT et un travail commun d'élaboration de la grille d'évaluation est en cours. Dans un premier temps, des visites systématiques gratuites seront réalisées en interne. Objectif de pouvoir aussi avoir connaissance des logements indignes.

16 721€ TTC annuel (sous condition d'atteinte des objectifs)

Prise en charge du RAC pour les foyers précaires > montant variable. Jusqu'à 5 000€ / ménage ?

Coût suivi-animation (50 717 € annuel) + Primes CCOV (120 400€)

Permis de louer : coût de la convention cadre ARS/CAF/DDT ?

½ ETP chargé de mission à la CCOV (en cours)

1/3 ETP (convention avec Soliha)

#### Aides et subventions :

CEE SARE +  
Département + CCOV  
// Prêts sans garantie par l'avial // Avance par Soliha

CCOV, Anah, Région, Département

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/renovation-energetique-logements-sociaux-bbc/> // aide région logements sociaux rénovation // FEDER

## ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Des réflexions seront menées à la suite de cette expérimentation pour juger du caractère duplicable du dispositif et sous quelles conditions.

### 4) Rénover le parc de logements social par les bailleurs sociaux

Accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation du parc locatif social. En coordination avec eux, identifier les possibilités de rénovation du parc :

- Réaliser un diagnostic de précarité énergétique (Précarité, démarche Civigaz)
- Mobilisation des aides ANAH : dispositif Ma Prime Rénov Sérénité
- Action Contrat Local de Santé : Mise en place d'un appartement témoin avec Vosgelis - *programmé*

#### Porteurs :

- CCOV, Région Grand Est
- CCOV SOLIHA / ANAH
- CCOV
- Vosgelis, Hamaris

#### Partenaires :

- Ademe, Région, CD88, SOLIHA, OKATVE,
- Région, ENEDIS/GRDF,
- Communes
- CD 88

#### Cibles :

Propriétaires privés, syndicats de copropriétés, bailleurs sociaux

Programme SARE : jusqu'au 31/12/2023 et reconduction sur 1 an  
 OPAH : jusqu'au 31/12/2024 et reconduction sur 2 ans  
 Lancement de l'expérimentation "permis de louer" le 01/02/2024

<b>EN COURS</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>EN PROJET</b>	<input type="checkbox"/>
<b>NOUVELLE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>

## ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments

### B/ Accompagner les ménages au changement d'appareil de chauffage pour plus de performance

#### 1) Communiquer et sensibiliser sur le changement d'appareil de chauffage - *en cours*

Action actuellement menée dans le cadre de l'OPAH.

Identifier les possibilités de maintien, de renouvellement et de pérennisation de ces conseils sur le territoire, à la fin de l'OPAH :

- Identifier les relais d'aides possibles
- Garder comme axes de communication :
- Le remplacement des installations vieillissantes ou au fioul par des appareils performants au bois
- Gain : amélioration des rendements, réduction des émissions de particules fines
- Pour le chauffage au bois : sensibilisation sur le choix du combustible, la qualité du bois utilisé, le niveau de séchage, etc.

#### 2) Subventionner le changement d'appareils de chauffage

Proposer une subvention pour les renouvellements de chauffage au fioul ou vieillissant vers du chauffage au bois performant (type fonds air-bois) ou vers un chauffage au gaz performant en zone raccordée, notamment dans le cadre de l'OPAH

cf. coût annuel  
OPAH

**Aides et subventions :**  
Ma Prime Rénov

**Porteur :**

CCOV - SOLIHA / ANAH

**Partenaires :**

**Cibles :**

Ménages

Calendrier OPAH

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
A.1 - Améliorer la performance des bâtiments et des usages de l'énergie	Études - Services - Travaux	
<b>ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments</b> <i>Volet 2 - Bâtiments publics</i>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Rénover les bâtiments publics</p> <p><b>OBJECTIFS CHIFFRÉS</b> 4500 m<sup>2</sup> rénovés - tertiaire public et privé Plan de rénovation de la CC : Cosec 3500m<sup>2</sup> en 2023 ; SCALA 800m<sup>2</sup> en 2025 ; trait d'Union 1200m<sup>2</sup></p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage de la CC sur ses bâtiments, accompagnement des communes Communication auprès des communes et relais vers le syndicat d'énergie Adhésion de la CCOV au SDEV</p>	<p><b>RÉFÉRENT INTERNE</b> N. MERLIN</p>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> SDEV ENEDIS / GRDF Banque des territoires</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> A.1 Rénovation - volets logements et bâtiments d'activité</p>	
<p>Nombre de bâtiments rénovés / m<sup>2</sup> rénovés Nombre de diagnostics énergétiques réalisés (communes, CCOV, SDEV) Montant de CEE valorisé</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Poursuivre les actions de rénovation du patrimoine publics</p>		

## ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments

### A/ Poursuivre les actions de rénovation du patrimoine public

#### 1) Mettre en place le décret tertiaire et rénover les bâtiments énergivores - programmée

Concerne une dizaine de bâtiments et quelques autres projets de rénovation.

Budget CEP :  
1,5€/hab/an, plancher  
à 800€ pour les  
communes

#### 2) Mobiliser les accompagnements et outils existants - en cours

Mise à disposition un CEP (conseiller en énergie partagé) par le SDEV :

- Organiser une présentation du service aux élus CC & communes, présentant les avantages à passer par le CEP avant d'engager des travaux.
- Mission de conseil et d'accompagnement : réalisation d'un état des lieux du patrimoine, production d'un rapport mettant en avant les points positifs ou négatifs, les actions à prioriser, le budget nécessaire. Le CEP peut également accompagner à la définition d'un plan d'investissement si besoin, à la recherche de subvention, etc. En revanche, le CEP ne fait pas de suivi de chantier.
- Communication : réunions annuelles en comité local. La CC peut se positionner en relais pour les communes.
- Éviter les doublons : ATD également sur ce sujet, échanger avec eux pour s'assurer de ne pas faire deux fois la même chose. Travailler également avec la Région qui propose des accompagnements à la rénovation.

300€ + 200€/bât.  
Accompagnement sur  
3 ans.

20% des montants pour  
le syndicat d'énergie

0€ Certinergy

Perspectives de développement du CEP :

- Étoffer l'accompagnement sur les travaux
- Accompagnement à l'AMO, aux marchés de maîtrise d'œuvre, etc.
- Recherche en cours de solutions pour mobiliser et accompagner toutes les communes (notamment les communes de moins de 500 hab.).

Plan d'action "patrimoine public exemplaire" :

- Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires et définir une planification des opérations de rénovation des bâtiments communaux et communautaires
- Mettre en place un partenariat avec GrDF pour la mise en place du programme Prioréno - Priorisation de la rénovation énergétique des 10 à 20% du parc les plus consommateur en énergie (tous les bâtiments à usage public)
- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics (électricité, gaz, fioul, bois, etc.)
- Définir et mettre en place des consignes de température dans les bâtiments publics et développer les usages à distance

#### Aides et subventions :

Aide région rénovation  
bâtiments publics  
(Climaxion)

Aide ademe

Subvention 50%  
ADEME pour le  
syndicat d'énergie

#### 3) Valorisation des CEE générés sur les travaux

Convention de la CC avec CertiNergy (valable pour les communes)

Possibilité de valoriser les économies réalisées avec le SDEV :

- Valorisation, pour tous les travaux éclairage public avec maîtrise d'ouvrage, et sur demande des collectivités : 1 dépôt de CEE par an, 80% du montant généré est reversé à la commune (20% financement du service du SDEV).
- La CCOV peut se positionner en relais pour les communes : pas de connaissance de l'ensemble des projets des communes, mais fonds de concours pour les travaux hors voirie > peut déjà être un moyen d'informer.

Prise en charge  
syndicat,  
rémunération sur les  
CEE valorisés



ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments		
<b>Porteur :</b> - CCOV, Commune - SDEV - SDEV / ENGIE / CCOV	<b>Partenaires :</b> - ENEDIS, autres bâtiments publics, - CCOV /Communes, Banque des territoires, - communes	<b>Cibles :</b> Bâtiments publics communaux et intercommunaux
Calendrier 1 à 6 ans		<b>EN COURS</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>EN PROJET</b> <input type="checkbox"/> <b>NOUVELLE</b> <input checked="" type="checkbox"/>

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
<b>A.1 - Améliorer la performance des bâtiments et des usages de l'énergie</b>	Services - études - travaux	
ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments Volet 3 - Établissements et entreprises		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires et industriels <b>OBJECTIFS CHIFFRÉS</b> 4500 m <sup>2</sup> rénovés - tertiaire public et privé		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Communication auprès des entreprises du territoire et relais vers le conseil		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Accompagnements de la CCI & CMA, dispositifs d'aides de la Région Grand Est (climaxion) Soliha (PME)	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Nombre d'évènements organisés et fréquentation		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Accompagner les établissements et entreprises à la rénovation et à l'efficacité énergétique dans leurs bâtiments et activités		

## ACTION 1 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments

A/ Accompagner les établissements et entreprises à la rénovation et à l'efficacité énergétique dans leurs bâtiments et activités

### 1) Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement existants - en cours

Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement menés par la CMA et la CCI. Ce sont des accompagnements qui portent plutôt sur les process que sur les bâtiments en tant que tel (réduction des consommations, amélioration et optimisation des flux).

Orienter les petites entreprises sur les accompagnements en lien avec France Rénov par Soliha.

Identifier les bénéficiaires potentiels du dispositif Climaxion pour l'accompagnement des entreprises à la décarbonation et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs activités.

### 2) Mobilisation des réseaux pro de la CCOV - en cours

Via le service éco et les réseaux professionnels existants sur le territoire, assurer une veille et une communication sur le décret tertiaire, les enjeux de la rénovation, etc.

Poursuite de l'organisation des Petits Déjeuner des Professionnels organisés par la CCOV pour la rencontre et l'échange des entreprises sur les sujets climat et environnement.

Mobilisation des réseaux pro :  
2500€/an

ETP Développement Économique à la CCOV

#### Aides et subventions :

Aides Climaxion

Aides ADEME Tremplin / BPI

Crédits d'impôts / FEDER

Budget dev éco

#### Porteur :

- CCI - CMA -  
SOLIHA (PME)  
-CCOV

#### Partenaires :

CCOV (relais de comm),  
Climaxion  
Soliha

#### Cibles :

Entreprises

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION IMMÉDIATE</b>	
<b>A.1 - Améliorer la performance des bâtiments et des usages de l'énergie</b>	<b>ÉTUDE – TRAVAUX</b>	
<b>ACTION 2 - Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux climats-air-énergie</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Accompagner vers et après la rénovation des logements</p> <p>Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie</p> <p>Accompagner vers le bon interlocuteur</p> <p><b>OBJECTIFS CHIFFRÉS</b></p> <p>300 ménages sensibilisés par an</p> <p>Au moins 1 école CUBES</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Communication Conventionnement avec Soliha Organisation de la mobilisation des acteurs</p>		<p><b>RÉFÉRENT INTERNE</b></p>
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>OPAH ; CCI et CMA ; SDEV ; Convention Soliha (SARE)</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>A.1 - Rénovation</p>	
<p>Mise en oeuvre d'un programme de communication et d'animation avec France Rénov' oui/non</p> <p>Nombre d'animations organisées et fréquentation, selon le public</p> <p>Nombres d'écoles engagées CUBES</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Communiquer sur les enjeux de la rénovation</p> <p>B/ Accompagner les publics aux éco-gestes et aux usages de l'énergie</p> <p>C/ Communiquer pour renvoyer les différents publics vers les bons interlocuteurs</p>		

ACTION 2 - Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux climats-air-énergie		
A/ Communiquer sur les enjeux de la rénovation		
<p><b>1) Mettre en place un programme de communication et d'animation en lien avec France Rénov pour encourager à la rénovation - en cours</b></p> <p>Mis en place dans le cadre de l'OPAH (cf. action A.1)</p>	Temps interne	
	<p><b>2) Mettre en place un accompagnement « post-rénovation » sur l'appropriation du logement rénové - à programmer</b></p> <p>Identifier les modalités d'accompagnement avec la CCOV et Soliha. Appui sur l'appartement témoin (action Contrat Local de Santé, A.1)</p>	
<p><b>Porteur :</b></p> <p>CCOV</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <p>Soliha, communes, ANAh</p>	<p><b>Cibles :</b></p> <p>Ménages</p>
<p>Tout au long du PCAET</p>		<p>EN COURS <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

ACTION 2 - Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux climats-air-énergie		
B/ Accompagner les publics aux éco-gestes et aux usages de l'énergie		
<p><b>1) Mettre en place des actions d'animation régulières pour le Grand Public - à programmer</b></p> <p>Exemple : Défis Déclics</p> <p>Communication régulière y compris sur l'appropriation du logement/bâtiment post-rénovation (écoles, bâtiments publics, etc.)</p> <p>Valoriser les actions de suivi des consommations d'énergie (interface GAZPAR pour le suivi du gaz)</p>	Coût de l'animation entre 400 et 1 000€	
	Temps interne	
<p><b>2) Engager les établissements scolaires dans le défi CUBE.S (économie d'énergie) - à programmer</b></p> <p><b>3) Mobiliser les accompagnements CCI et CMA pour la sobriété dans les entreprises - en cours</b></p>		
<p><b>Porteur :</b></p> <p>CCOV</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <p>CCI, CMA, écoles, communes</p>	<p><b>Cibles :</b></p>

## ACTION 2 - Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les enjeux climats-air-énergie

C/ Communiquer pour renvoyer les différents publics vers les bons interlocuteurs - en cours

- 1) Collectivité/communes : Conseiller en Énergie Partagé
- 2) Organiser des temps réguliers de formation des élus et techniciens sur les thématiques du PCAET
- 3) Particuliers : OPAH, Soliha
- 4) Entreprises : CCI/CMA

**Aides et subventions :**

**Porteur :**  
CCOV

**Partenaires :**

**Cibles :**

Tout au long du PCAET

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
A.2 - Aménager le territoire pour favoriser la sobriété	Travaux - études	
<b>Action 3 - Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Réduire les surchauffes en centre-bourgs  Préfigurer des OAP environnementales &amp; maintien des terres agricoles et naturelles non urbanisé  Désimperméabiliser les espaces urbains (infiltration de l'eau, végétation, etc.)</p> <p><b>OBJECTIFS CHIFFRÉS</b></p> <p>À définir selon projets</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Accompagnement des communes, sensibilisation, définition du règlement du PLUi</p>	<p><b>RÉFÉRENT INTERNE</b></p>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>PLUi  Contrat local de santé</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>A4 - Attractivité des centres-bourgs  C13 - Milieux aquatiques  C17 - Risques naturels  C18 - Santé</p>	
<p>Nombre de projets de végétalisation et surfaces concernées + indicateurs du CLS  Part de la voirie en zone 30  Nombre d'études qualité de l'air dans les ERP  Surfaces présentant un potentiel de désimperméabilisation et surfaces désimperméabilisées</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Lutter contre les îlots de chaleur  B/ Application du PLUi et intégration de règles  C/ Limiter l'artificialisation des sols</p>		

## Action 3 - Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante

### A/ Lutter contre les îlots de chaleur

#### 1) Végétaliser les centres-bourgs - programmé

Pour les nouveaux aménagements et réaménagements de parkings, prévoir un sol perméable et articuler avec de la végétation

Prévoir des espaces de fraîcheur avec de l'eau et articuler avec l'irrigation et l'arrosage de la végétation

Planter des arbres dans les espaces urbains, villages, etc.

Lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement d'espaces, éviter de déplanter des arbres

Favoriser et accompagner la mise en place de jardins partagés ou la création de nouveaux espaces verts

Lors des opérations de végétalisation, éviter les espèces allergènes ou envahissantes (EEE), tenir compte des évolutions attendues du climat pour cibler des espèces adaptées

Pour chaque opération visant à végétaliser les espaces, avoir une réflexion globale en termes d'adaptation (mobilités douces, végétalisation, rénovation, etc.)

*S'appuie ici entre autres sur les actions du Contrat Local de Santé : Lutter contre les îlots de chaleur ; Créer des jardins durables.*

coûts des plantations et travaux d'aménagements cf. requalification d'une place, etc.

#### **Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/cadre-vie-proximite/>

Aide région cadre vie, nature en ville, espaces verts

CTEC

#### **Porteur :**

CCOV et communes

#### **Partenaires :**

CD88 / région / CCOV / ADEME / CAUE / mairies/ Propriétaires / agence de l'eau

#### **Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 3 - Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante

### B/ Application du PLUi et intégration de règles - Boîte à outils

#### 1) Intégrer des règles pour les bâtiments :

Modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur, dans le respect du patrimoine, pour les constructions existantes.

Pour les constructions neuves, imposer des niveaux de performance élevés (énergie, matériaux, etc.) et valoriser les projets d'aménagement de type écoquartier.

#### 2) Intégrer des règles pour les mobilités :

Généraliser les zones 30 et les espaces de voirie partagée, facilitant la pratique des modes doux

Diminuer la circulation en centre-ville : valoriser les modes doux, parkings en centre-ville, mobilité scolaire active, gestion du dernier km à vélo, etc.

#### 3) Intégrer des règles pour les productions d'ENR :

Engager des échanges avec les ABF pour faciliter l'installation de panneaux PV dans les secteurs concernés

Imposer des règles pour les constructions neuves pour la mise en place de productions d'ENR et formuler des recommandations pour faciliter l'installation de panneaux (pentes des toits par exemple)

Modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la mise en place de photovoltaïque, solaire thermique, etc. sur les constructions existantes

#### 4) Intégrer des règles pour la préservation de la santé des populations (qualité de l'air) :

En amont de l'installation d'établissement recevant du public sensible, étudier les niveaux de concentration en particules fines et la proximité à un axe routier, pour éviter les niveaux de concentration trop élevés

Étude qualité de l'air dans les crèches et ALSH

Intégrer une vision santé de l'aménagement du territoire

Intégrer la nomenclature des essences locales à privilégier en annexe du futur PLUi (avec une colonne spécifique dédiée aux essences allergisantes)

Étude qualité de l'air dans les ERP : convention cadre avec ATMO par exemple

#### Aides et subventions :

#### Porteur :

CCOV et communes

#### Partenaires :

#### Cibles :

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE



## Action 3 - Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante

### C/ Limiter l'artificialisation des sols

#### 1) Désimperméabiliser dans les centres-bourgs - à programmer

Recenser les surfaces pouvant être débitumées, désimperméabilisées ou désartificialisées, à la fois pour les espaces publics (parkings publics, terrains communaux, écoles, etc.) mais également pour les grands espaces privés (parkings de zones commerciales ou industrielles, notamment).

Travailler en priorité sur la végétalisation et la désimperméabilisation des écoles et des crèches. Mettre en lien les travaux de végétalisation avec la création de projets scolaires pédagogiques (jardins, hôtels à insectes, compost, boîtes à livres, etc.).

Élargir ces opérations à tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux.

#### 2) Prendre en compte dans les PLUi le maintien des espaces de verdure & articuler avec les objectifs de densification

Mobiliser les outils adaptés du PLUi pour limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols dans le cadre de projets d'aménagement. Mieux cadrer les permis de construire pour les structures qui artificialisent et imperméabilisent les sols (parkings non-perméables, piscines, cours d'école bétonnées, murs de clôture, etc.) et introduire une règle sur la perméabilisation des nouvelles constructions type parking ou lieux de stationnement (revêtement en grilles alvéolées par exemple).

Faciliter le développement d'espaces végétalisés en inscrivant dans les documents des règles type coefficient de biotope ou coefficient de pleine terre qui définissent un seuil minimal à respecter pour les constructions neuves

Proposer un guide déclinant les actions du PCAET dans le PLUi (Le PCAET n'a pas de valeur réglementaire vis-à-vis des permis de construire tant qu'il n'est pas traduit dans le PLUi.).

#### 3) Renaturer les espaces trop minéralisés / artificialisés : cours d'écoles, places et espaces publics

Travailler en priorité sur la végétalisation et la désimperméabilisation des écoles et des crèches. Mettre en lien les travaux de végétalisation avec la création de projets scolaires pédagogiques (jardins, hôtels à insectes, compost, boîtes à livres, etc.) de l'action E.19.

Élargir ces opérations à tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux.

#### 4) Densifier les espaces urbains, autour de projets intégrant la végétation.

Coût végétalisation très variable : 55 à 75€/m<sup>2</sup> pour un parking drainant

Travaux de désimperméabilisation 30 à 150 €/m<sup>2</sup>

#### Aides et subventions :

[https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide\\_aides\\_communes\\_140322\\_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faidess%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf](https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide_aides_communes_140322_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faidess%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf)

Agence de l'eau - aides techniques alternatives et cours d'écoles

Porteur :

CCOV et communes

Partenaires :

Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
<b>A.2 - Aménager le territoire pour favoriser la sobriété</b>	<b>Études - travaux</b>	
<b>Action 4 - Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>		
Réduire la part de logements vacants en centre-bourg Revitaliser les centres-bourgs		
<b>Objectifs chiffrés</b>		
21 dossiers logements adaptés dans le cadre de l'OPAH		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b>		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
Portage (1, 3), sensibilisation, relais et suivi (2)		
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
PLUi et ANAH	A1 - Rénovation des logements A9 - Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales	
Mise en place de l'opération oui/non Mise en place de la taxe sur les logements vacants oui/non Nombre de communes engagées Nombre de ménages adaptés et communes concernées (indicateurs OPAH, suivi des dossiers ANAH) Recrutement d'un.e chargé.e de missions PVD et développement éco oui/non		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b>		
A/ Lutte contre la vacance des logements dans les centres-bourgs		
B/ Adaptation des logements, pour valoriser les logements en centres-bourgs pour proposer une offre attractive et éviter la dévitalisation		
C/ Mettre en œuvre une politique d'aménagement des centres-bourgs favorable à la proximité		

## Action 4 - Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs

### A/ Lutte contre la vacance des logements dans les centres-bourgs

**1) Mettre en place les programmes Petite Ville de Demain pour adapter les logements des centres-bourgs, avec une priorité sur les logements vacants - en cours**

Selon projets

Développement un système de primes : prime à l'accession, prime pour travaux de rénovation

Travailler sur la captation du foncier pour avoir plus de contrôle sur les opérations

Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) signée au mois de mai 2023, pour les programmes Petite Ville de Demain de Neufchâteau et Châtenois.

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e73a-soutien-a-la-lutte-contre-la-vacance-et-les-l/>

Aide région vacance et logements énergivores

**2) Mettre en place des outils coercitifs - à programmer**

Communiquer sur les outils coercitifs : taxe sur les logements vacants, bien sans maître, etc. et inciter les communes à les mettre en place.

**Porteur :**

CCOV et  
Communes

**Partenaires :**

Communes, État, plateforme de l'habitat

**Cibles :**

Communes

Signature de l'ORT en mai 2023

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 4 - Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs

B/ Adaptation des logements, pour valoriser les logements en centres-bourgs pour proposer une offre attractive et éviter la dévitalisation

### 1) Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, à travers l'OPAH - *en cours*

Mobilisation du dispositif Ma Prime Rénov Sérénité avec l'ANAH ciblé sur les personnes âgées à revenus modestes.

*Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité permet de financer des travaux de rénovation globale : un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps dans votre logement (par exemple le changement d'un système de chauffage et l'isolation des combles). L'aide est dédiée aux propriétaires occupants aux revenus modestes et s'applique aux travaux permettant un gain énergétique d'au minimum 35%.*

### 2) Adaptation des bâtiments au parcours des ménages : plus de petits logements, notamment en centre-bourgs (PLUi) - à programmer

Lors des travaux de restauration ou de rénovation énergétique des logements vacants, repenser leur adaptation aux besoins et aux usages des ménages : redécoupage des appartements, adaptation des logements au vieillissement, etc.

Envisager toutes les options pour garantir ces travaux et l'adaptation des logements :

- Achat par la collectivité, réalisation des travaux puis revente
- Instauration d'une aide financière sur les logements vacants

*(Cette thématique est également traitée à travers l'OPAH en cours).*

Aide financière supplémentaire ?  
CC : 19k€/an

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV et  
Communes

**Partenaires :**

CCAS, ADMR

**Cibles :**

Habitants

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 4 - Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs

C/ Mettre en œuvre une politique d'aménagement des centres-bourgs favorable à la proximité

### 1) Mener une démarche d'animation commerciale - à programmer

Recrutement d'un manager de commerce (ou poste similaire : coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour promouvoir le commerce et l'artisanat, pour encourager sa diversité auprès des investisseurs et pour donner des raisons objectives aux usagers de réaliser leurs achats sur son territoire)

Mettre en place une aide pour le « dernier commerce », afin d'aider et de soutenir le dernier commerce de proximité dans une commune. Cela peut passer par le développement et l'accessibilité au commerce de proximité, la valorisation des initiatives territoriales, etc.

Mettre en place les actions du PAT sur les espaces de vente

Développer des solutions de relais commerçants en travaillant avec les commerçants locaux pour qu'ils servent de relais et de dépôt pour les producteurs locaux (alimentation)

### 2) Maintenir ou développer les services de proximité

Développer les Maisons France Service

CC : chargé de mission PVD & dev éco

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ae72-soutien-aux-centralites-rurales-et-urbaines/>

Aide région centralités rurales (investissements structurants, vacance logements, études redynamisation)

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2577-redynamisation-des-bourgs-structurants-en-mil/>

**Porteur :**

CCOV et Communes

**Partenaires :**

CCI / CMA / PETR

**Cibles :**

Commerces et communes

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
<b>A.3 - Amélioration de l'intermodalité et de l'usage des alternatives à la voiture</b>	<b>ÉTUDE – Équipements</b>	
<b>Action 5 - PDMS - Axe 1 : Intensifier le recours aux modes actifs</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>		
Mettre en place les actions de l'axe 1 du PDMS portant sur le développement des modes actifs et la mise en place des itinéraires du Schéma des Mobilités Douces.		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b>		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
Portage du Schéma des Mobilités Douces Accompagnement à la mise en œuvre des actions Communication		
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Région / État	A.6, A.7, A.8 – actions du PDMS	
Suivi des indicateurs PDMS		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b>		
A/ Mettre en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le Schéma des Mobilités Douces		
B/ Accompagner la structuration et l'implantation d'une association d'usagers du vélo pour animer la politique locale		
C/ Développer un service de location de moyenne et longue durée de VAE à destination des habitants		

## Action 5 - PDMS - Axe 1 : Intensifier le recours aux modes actifs

### A/ Mettre en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le Schéma des Mobilités Douces

Il s'agira de mettre en œuvre le maillage de liaisons douces défini dans le SMD afin de sécuriser et développer la pratique du vélo au quotidien pour faire du mode cyclable une alternative crédible à l'automobile pour les déplacements de courtes distances.

"jusque 7,7 M€ investissement  
0,15 ETP"

Cf PDMS

**Aides et subventions :**

Cf PDMS

**Porteur :**

CCOV / communes /  
Département

**Partenaires :**

Région / État

**Cibles :**

Cf PDMS

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

### B/ Accompagner la structuration et l'implantation d'une association d'usagers du vélo pour animer la politique locale

Structurer l'implantation d'une association d'usagers du vélo

Aider à l'implantation d'une association, structure relais pour la promotion et la mise en œuvre de certains volets de la politique cyclable portée par la collectivité.

Selon choix retenus

Cf PDMS

**Aides et subventions :**

Cf PDMS

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

Communes, associations

**Cibles :**

Cf PDMS

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

### C/ Développer un service de location de moyenne et longue durée de VAE à destination des habitants

L'objectif est d'offrir aux habitants et précaires une offre alternative à l'automobile, leur permettre de tester l'usage du VAE avant une acquisition...

- Le public cible : les habitants
- Les caractéristiques de la flotte de vélos
- Les modalités d'exploitation du service

40 000 € + 2000 €/an + 0,15  
ETP

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
<b>A.3 - Amélioration de l'intermodalité et de l'usage des alternatives à la voiture</b>	<b>ÉTUDE – Services</b>	
<b>Action 6 - PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Mettre en places les actions de l'axe 2 du PDMS portant sur les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire, notamment en lien avec la gare de Neufchâteau et les liaisons portées par la Région.		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Autorité Organisatrice des Mobilités		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> PDMS	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> A.5, A.7, A.8 – actions du PDMS	
Indicateurs PDMS		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Restructurer la ligne existante du NEOBUS afin de répondre au mieux aux habitants de Neufchâteau B/ Engager des discussions avec la Région afin de renforcer l'offre et d'améliorer la qualité de services de la ligne TER Nancy/Dijon & optimiser l'offre de services des lignes FLUO (L10 et L42) C/ Aménager la gare de Neufchâteau en véritable PEM et développer des Points de Rencontre des Mobilités sur les pôles secondaires D/ Etudier la mise en place d'une offre de TAD par bassin, reliant les communes à leur polarité de proximité (Neufchâteau, Liffol-le-Grand ou Châtenois)		



## Action 6 - PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité

### A/ Restructurer la ligne existante du NEOBUS afin de répondre au mieux aux habitants de Neufchâteau

Il s'agira de proposer une offre de transport collectif plus lisible et pratique pour les usagers à travers la restructuration de la ligne NEOBUS. Cette dernière se base sur 3 types d'évolution : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tracé : substituer le fonctionnement en boucle pour un fonctionnement en ligne et mettre fin aux services partiels</li> <li>• Les arrêts : réorganiser les arrêts selon leur fréquentation actuelle et les logiques de desserte</li> <li>• Les horaires de service : permettre une arrivée à l'hôpital avant 9h et avant 14h</li> </ul>		20 000 €/an
		0,10 ETP
		<b>Aides et subventions :</b> CF PDMS
<b>Porteur :</b> CCOV	<b>Partenaires :</b> Neufchâteau	<b>Cibles :</b>
CF PDMS		EN COURS <input checked="" type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

### B/ Engager des discussions avec la Région afin de renforcer l'offre et d'améliorer la qualité de services

<b>1) Ligne TER Nancy/Dijon</b> Améliorer la desserte ferroviaire TER en gare de Neufchâteau afin de mieux répondre aux besoins des habitants Structurer un Comité de ligne avec la CC Terres Toulousaises		1) 143 k€ 2) Ligne 10 : +/- 100 k€/an (hors période scolaire), +/- 143 k€ (toute l'année)
<b>2) Lignes FLUO (L10 et L42)</b> Au regard de l'analyse de la situation des deux lignes régulières (remontées enquête population, concertation), il s'agira de faire évoluer les lignes interurbaines de TC afin de mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants.		<b>Aides et subventions :</b> CF PDMS
<b>Porteur :</b> Région	<b>Partenaires :</b> CCOV, Autres AOM	<b>Cibles :</b>
CF PDMS		EN COURS <input checked="" type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

## Action 6 - PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité

### C/ Aménager la gare de Neufchâteau en véritable PEM et développer des Points de Rencontre des Mobilités sur les pôles secondaires

Construire / organiser les mobilités autour de pôles d'intermodalité hiérarchisés afin de rendre les offres plus lisibles aux yeux des habitants et développer ces espaces comme des centralités à part entière.

- L'aménagement de la gare de Neufchâteau en véritable Pôle d'Echanges des Mobilités
- Le développement et la création de points de rencontre des Mobilités dans les polarités secondaires

130 000 € investissement

**Aides et subventions :**

CF PDMS

**Porteur :**

CCOV, Communes,  
région

**Partenaires :**

Département

**Cibles :**

CF PDMS

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

### D/ Etudier la mise en place d'une offre de TAD par bassin, reliant les communes à leur polarité de proximité (Neufchâteau, Liffol-le-Grand ou Châtenois)

La mise en place d'un transport à la demande (sur réservation) permettra d'offrir une solution de mobilité à tous les habitants du territoire pour se déplacer de manière occasionnelle vers les polarités de la CCOV.

- Un TAD zonal reliant chaque commune de la CCOV à Neufchâteau ou sa polarité
- Des boucles virtuelles par secteur avec des horaires prédéfinis déclenchées qu'en cas de réservation.

135 à 230 000 €

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

Communes

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
<b>A.4 - Diversifier et faire évoluer les déplacements routiers</b>	<b>ÉTUDE – TRAVAUX</b>	
<b>Action 7 - PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Accompagner les projets de mobilité bas-carbone Développer le réseau de bornes IRVE		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Suivi du projet, impulsion de la réflexion, sollicitation et suivi des acteurs clefs et éventuels porteurs de projets Position d'acheteur du bioGNV pour flotte captive CC Relais de communication	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Communes, APRR, Département, opérateurs de covoiturage, Région, GRDF, CA et porteurs de projets, ADEME, SDEV, CCI et CMA	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Actions mobilité (A.5 à A.8)	
Indicateurs PDMS Réalisation d'une étude du potentiel bioGNV sur le parc de la CC		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants sur le territoire B/ Développer le covoiturage au quotidien et structurer des lignes en rabattement vers la gare de Neufchâteau C/ Expérimenter une ligne de covoiturage dynamique entre la CCOV et la CCMD D/ Expérimenter la mise place de véhicules en autopartage (certains pôles de proximité, gare de Neufchâteau) E/ Créer les conditions favorables au développement de stations de BioGNV en relation avec les méthaniseurs du territoire F/ action PCAET : renforcer les mobilités bas-carbone		

## Action 7 - PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile

### A/ PDMS - Axe 3 - Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants sur le territoire

<p>1) La création de 4 nouvelles aires structurantes au niveau de points de convergences stratégiques et l'amélioration de la signalisation sur deux existantes</p> <p>2) L'amélioration de la signalisation et l'officialisation de 5 aires de proximité</p>	<p>300 000 €</p>	
<p><b><u>Aides et subventions :</u></b></p>		
<p><b>Porteur :</b> CCOV, Département</p>	<p><b>Partenaires :</b> communes, APRR</p>	<p><b>Cibles :</b></p>
		<p>EN COURS <input type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

### B/ PDMS - Axe 3 - Développer le covoiturage au quotidien et structurer des lignes en rabattement vers la gare de Neufchâteau

<p><i>Il s'agira de s'appuyer sur les opportunités offertes par les places laissées libres dans les véhicules pour offrir des solutions de mobilité à moindre coût en s'appuyant sur des outils existant de covoiturage.</i></p> <p>1) Choisir la plateforme répondant le mieux aux attentes et la faire connaître.</p> <p>2) Créer des lignes virtuelles de covoiturage en rabattement interne CCOV vers la gare/pôle de Neufchâteau en équipant certains axes stratégiques avec des « arrêts covoiturage » signalés de façon à faciliter et sécuriser les points de rencontre</p>	<p>10 000 € (CCOV)</p>	
<p><b><u>Aides et subventions :</u></b></p>		
<p><b>Porteur :</b> CCOV</p>	<p><b>Partenaires :</b> Communes, Département</p>	<p><b>Cibles :</b></p>
		<p>EN COURS <input type="checkbox"/></p> <p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

## Action 7 - PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile

### C/ PDMS - Axe 3 - Expérimenter une ligne de covoiturage dynamique entre la CCOV et la CCMD

Le covoiturage dynamique ou organisé constitue une variante au covoiturage classique basé sur un système en temps réel au sein duquel un conducteur peut prendre un passager sur un trajet en cours. Les lignes de covoiturage permettent de covoiturer comme on prend le bus. C'est un système qui complète dans le temps et l'espace l'offre TC. Il s'appuie sur les principaux flux routiers pour offrir une solution structurée de mobilité limitant l'autosolisme.

70 000 € + 15 000 € / an  
Soit 115 k€ sur 3 ans pour une ligne

Expérimenter 1 ligne sur l'axe Neufchâteau <> Châtenois <> Mirecourt

Une ligne où 10 arrêts seront à prévoir dont 7 sur la CCOV (Neufchâteau, Rollainville, Rouvres-la-Chétive, Châtenois, La Neuveville, Gironcourt-sur-Vraine, Ménil-en-Xaintois).

L'expérience pourra se poursuivre à la CC Terre d'Eau si elle s'avère concluante.

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV, CCMD,  
opérateurs de  
covoiturage

**Partenaires :**

Communes, département

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

### D/ PDMS - Axe 3 - Expérimenter la mise place de véhicules en autopartage

L'autopartage est un service de mobilité qui consiste à disposer d'un véhicule « à la carte » pour une durée déterminée (1h, 4h...). Il permettrait de proposer une solution occasionnelle pour se déplacer en toute autonomie en diminuant le coût de possession d'un véhicule à temps plein et d'offrir une possibilité de se déplacer pour les visiteurs arrivant en gare.

Selon choix retenus  
48 000 € sur 2 ans

Ce service d'autopartage pourra s'organiser à travers différentes options possibles :

- Porté par la collectivité en s'appuyant sur un opérateur privé pour limiter la gestion (ex : Citiz, Communauto...)
- En identifiant le partenariat souhaité
- En déterminant le nombre de véhicules et leurs lieux de stationnement

En phase d'expérimentation, le PDMS propose 3 véhicules : 1 à la gare de Neufchâteau et 1 sur les 2 pôles de de Châtenois et Liffol-le-Grand avec prise en charge et dépôt au même endroit.

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

Communes,

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 7 - PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile

**E/ PDMS - Axe 3 - Créer les conditions favorables au développement de stations de BioGNV en relation avec les méthaniseurs du territoire**

- 1) Action PDMS : 1) Créer une dynamique à l'échelle du territoire tournée vers le bioGNV ; Organiser la structuration d'une filière tournée vers le bioGNV ; Accompagner les porteurs de projet dans le montage du projet ; Favoriser l'alimentation des véhicules en bioGNV**
- 2) Action PCAET : Mettre en place une station-service multi-énergie sur le territoire pour les camions à Châtenois**

Pas de budget CC a priori - montant d'investissement 2M€ DISTRY 2024/2025

Étude potentiel parc roulant CCOV bioGNV (10-15k€)

*Un projet de station hydrogène / électrique est en cours de montage à Châtenois, au niveau de l'échangeur A31. Essentiellement destiné aux poids-lourds, il devrait voir le jour en 2024/2025. Ce projet est porté par la société DISTRY.*

Pour ce projet, la CCOV se veut accompagnatrice et facilitatrice pour le porteur de projet.

Focus hydrogène : faire des études d'opportunité et de développement pour l'implantation d'une station sur le territoire

Focus BioGNV :

- Réaliser une étude de potentiel du parc roulant sur la CCOV (flottes captives, collecte des déchets en priorité)
- Intégrer des critères sur le BioGNV dans les marchés publics pour les DSP et dans la politique d'achats de la collectivité
- Articuler la démarche avec le développement de la méthanisation

- 3) Suivre l'avancée du projet de station multi-énergie pour en tirer des enseignements en cas de démarches similaires.**

Selon choix retenus + 0,1 ETP

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

1. Porteur de projet
2. CCOV

**Partenaires :**

3. Région, GRDF
4. CA et porteurs de projets, ADEME

**Cibles :**

2024/2025 station hydrogène

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 7 - PDMS - Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile

### F/ Renforcer les mobilités bas-carbone (action PCAET)

#### 1) Mise en place du schéma de développement des bornes IRVE sur le territoire et pour les bâtiments collectifs

Réglementation : au 1er janvier 2025 : obligation sur les parkings privés et publics de plus de 20 places d'installer une borne / 20 places.

SDEV :

- Identifier les possibilités d'installation dans les communes, les zones d'activités et les principaux équipements touristiques
- Subventionner l'installation de borne électrique dans les zones d'activités et inclure systématiquement la mise en place dans les nouveaux projets ou extensions
- CCOV et communes :
- Établissement d'un listing des parkings en tant compte des taux d'occupation et des éventuels projets d'aménagement urbains (désimperméabilisation, végétalisation, requalification en parc, etc.)

#### 2) Communiquer sur les aides Tremplin TPE/PME pour l'achat d'un véhicule bas-carbone

CCI, CMA :

- Organiser des solutions pour faciliter le renouvellement du parc de véhicules des entreprises : location longue durée, vente groupée, achat occasion
- Accompagnement au dépôt de dossier Climaxion pour l'installation de bornes IRVE dans les entreprises, à destination des salariés

#### 3) Orienter vers les accompagnements de la CMA :

- Réalisation de diagnostics mobilité : analyse du parc, des coûts associés, etc. et formulation de préconisations : remplacement de véhicules, optimisation de tournées, changement de mobilité (vélo cargo, etc.).
- Articuler les accompagnements avec les ambitions de maintien des commerces et de revitalisation des centres-bourgs
- Poursuivre les formations à l'éco-conduite pour les entreprises : Orienter et inciter les entreprises du territoire à bénéficier des accompagnements de la CMA pour former leurs salariés à l'éco-conduite.

135 à 230 000 €

#### Aides et subventions :

Climaxion

Chèque Région (1000€  
(artisans et commerçants))

#### Porteur :

- SDEV
- ADEME, CCI, CMA
- CMA

#### Partenaires :

Communes, ENEDIS

#### Cibles :

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE A - AMENAGER UN TERRITOIRE SOBRE ET PERFORMANT</b>	ACTION IMMÉDIATE	
A.4 - Diversifier et faire évoluer les déplacements routiers	ÉTUDE – TRAVAUX	
<b>Action 8 - PDMS - Axe 4 : Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité</b> <b>Axe 5 : Accompagner la mobilité inclusive</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Mettre en place les actions des axes 4 et 5 du PDMS portant sur la communication autour de la mobilité et de la mobilité inclusive.		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage des actions Communication		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> PDMS	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> A.5, A.6, A.7 – actions du PDMS	
Indicateurs PDMS		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Promouvoir les lignes scolaires comme solution de rabattement vers les pôles pour certains trajets occasionnels des captifs B/ Créer un répertoire de la mobilité sur le territoire C/ Organiser des événements pour sensibiliser aux solutions alternatives de mobilité et encourager le changement de comportement D/ Développer un garage solidaire, avec location multimodale à vocation sociale à l'échelle globale du territoire E/ Développer un réseau d'ambassadeurs bénévoles pour faire découvrir l'offre locale		



## Action 8 - PDMS - Axe 4 : Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité

### A/ Promouvoir les lignes scolaires comme solution de rabattement vers les pôles pour certains trajets occasionnels des captifs

Il s'agira d'utiliser les opportunités offertes par le maillage dense de lignes scolaires pour favoriser la mobilité des captifs en lien avec les principales polarités.

- Recenser les lignes scolaires ouvertes desservant les établissements secondaires et communiquer sur l'ouverture des lignes scolaires au reste de la population
- Réaliser une cartographie des lignes scolaires

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

Région

**Cibles :**

CF PDMS

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

### B/ Créer un répertoire de la mobilité sur le territoire

L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'ensemble des solutions de mobilité chez la population pour favoriser leur utilisation à travers la mise en place d'un support unique.

- Création d'un guide mobilité reprenant l'ensemble des offres de mobilité à destination des habitants /visiteurs
- Compléter certaine offre de mobilité dans la plateforme Fluo et la faire connaître
- Uniformiser et renforcer la communication entre les différents acteurs

10 à 15 000 € d'investissement

0,10 ETP

**Aides et subventions :**

CF PDMS

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

communes, région, département

**Cibles :**

CF PDMS

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

### C/ Organiser des événements pour sensibiliser aux solutions alternatives de mobilité et encourager le changement de comportement

L'objectif est de proposer des événements de mobilité durable afin de susciter des comportements plus vertueux et de nouvelles pratiques modales Ces actions de fond sur la promotion et la sensibilisation peuvent prendre différentes formes.

15 000 € / an

**Aides et subventions :**

CF PDMS

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

communes, région, département, ADEME, associations

**Cibles :**

## Action 8 - Axe 5 : Accompagner la mobilité inclusive

### D/ Développer un garage solidaire, avec location multimodale à vocation sociale à l'échelle globale du territoire

Proposer une offre complémentaire à celle existante avec Wimoov S'appuyer sur un réseau existant de garage solidaire		60 000 € investissement
		<p style="text-align: center;"><b><u>Aides et subventions :</u></b></p> CF PDMS
<b>Porteur :</b> CCOV, partenaires sociaux, Wimoov	<b>Partenaires :</b> Région, département	<b>Cibles :</b>
CF PDMS		EN COURS <input type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

### E/ Développer un réseau d'ambassadeurs bénévoles pour faire découvrir l'offre locale

L'objectif est de disposer de relais sur le terrain pour faire découvrir l'offre de mobilité au plus près des habitants. <ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer un réseau de « Relais Conseil en Mobilité », permettant d'apporter des réponses aux besoins des habitants piloter par un agent de la CCOV.</li> <li>Organiser des temps collectifs et de formations/échanges avec les ambassadeurs locaux</li> <li>Mettre en place des permanences afin de proposer des relais au plus près des habitants avec un accueil physique.</li> </ul>		135 à 230 000 €
		<p style="text-align: center;"><b><u>Aides et subventions :</u></b></p> CF PDMS
<b>Porteur :</b> CCOV	<b>Partenaires :</b> Communes, associations, partenaires locaux	<b>Cibles :</b>
CF PDMS		EN COURS <input type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

<b>AXE B - INTEGRER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITE ET DE DURABILITE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
B.1 - développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité	Services	
<b>Action 9 - Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Maintenir des emplois locaux et implanter/renforcer les entreprises		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage du projet Actions dev éco Portage compétence déploiement fibre avec convention avec la région et losange et financement de l'investissement sur 5 ans	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> CCI / CMA, Région, communes, CD 88, Association ALEXIS	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> A.4 - Renforcer l'attractivité et la proximité dans les centres-bourgs B.11 - Accompagner les entreprises	
Déploiement de la fibre - nombre de communes Nombre d'entreprises nouvellement implantées sur le territoire		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Accompagner le développement des entreprises B/ Accompagner le rapprochement des emplois via le numérique		

## Action 9 - Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales

### A/ Accompagner le développement des entreprises

#### 1) Accompagner le parcours des entreprises - en cours

Accompagnement à travers la couveuse d'entreprises, portée par l'association ALEXIS), déjà installée sur le territoire.

Coût du partenariat

#### 2) Inciter les entreprises à s'implanter sur le territoire - à programmer

Développer une politique de marketing territorial pour accroître l'attractivité du territoire et faciliter le recrutement des entreprises locales

Faciliter l'implantation des entreprises en orientant le projet financièrement : subvention, réglementation des prix de vente, partage de l'info sur locaux disponibles), etc.

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2577-redynamisation-des-bourgs-structurants-en-mil/>

Aide région - investissements structurants

#### 3) Mettre en avant les avantages de la zone de revitalisation rurale

#### Porteur :

CCOV

#### Partenaires :

CCI / CMA  
Agence de développement économique des Vosges

#### Cibles :

Entreprises

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 9 - Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises locales

### B/ Accompagner le rapprochement des emplois via le numérique

#### 1) Poursuivre les actions en faveur du développement du numérique

Développement de la fibre FFTH sur le territoire ou montée en débit de secteurs

Proposer une offre d'accompagnement à l'usage du numérique pour réduire la fracture numérique

Déploiement de la fibre Losange terminée en mars 2023

#### Aides et subventions :

#### Porteur :

CCOV

#### Partenaires :

Région / communes / CD 88

#### Cibles :

Entreprises, habitants

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE B - INTEGRER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITE ET DE DURABILITE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
<b>B.2 - Accompagner la mutation et l'adaptation de l'activité locale</b>	<b>ÉTUDE – Services</b>	
<b>Action 10 - Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Mise en place d'un programme d'actions orienté "déchets" avec EcoPlaine : 1ere action sur les gisements des mousses en ameublement ; réflexion à développer sur les déchets du BTP		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage du projet avec ÉcoPlaine	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Démarche Écologie Industrielle et Territoriale d'Éco Plaine	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 11 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables	
Indicateurs du programme ÉcoPlaine		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale		

## Action 10 - Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale

### A/ Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale

#### 1) Programme d'actions orienté "déchets" avec ÉcoPlaine

1ère action sur les gisements des mousses en ameublement

Voir les opportunités pour étendre aux les déchets du BTP

#### 2) Favoriser le lien entre les entreprises

Rendez-vous avec les entreprises pour évaluer les gisements et constituer une matériauthèque de référence

#### 3) Développer le traitement des CSR

Étudier la pyrogazéification sur le territoire

Évaluer les gisements de station d'épuration pour voir comment les valoriser

*Actuellement en cours : intervention de FIBOIS auprès des entreprises de l'ameublement sur la question du chauffage ; actions avec éco-Plaine sur l'économie circulaire pour les déchets d'ameublement textiles et mousses, avec "Made in grand Est" à Liffol le Grand (démarrage).*

#### Aides et subventions :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/etudes-prefiguration-dune-demarche-decologie-industrielle-territoriale>

Aide ADEME EIT

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

EcoPlaine

Titulaires des DSP  
déchèteries, ENSTIB, AERM,  
CA, CCI

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE B - INTEGRER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITE ET DE DURABILITE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES</b>	ACTION IMMÉDIATE	
B.2 - accompagner la mutation et l'adaptation de l'activité locale	ÉTUDE – TRAVAUX	
<b>Action 11 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Inciter les entreprises à mettre en place une démarche durable Réduire l'impact environnementale des entreprises du territoire</p> <p><b>Objectifs chiffrés</b></p> <p>1 rencontre Petit Dej tous les 2 mois</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Animation de temps d'échanges Relais vers la CCI et la CMA</p>	<p><b>RÉFÉRENT INTERNE</b></p>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>Programmes d'accompagnement de la CCI, CMA, FIBOIS, pour les entreprises Actions menées sur les sujets de développement économique par la CCOV</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>B.10 - Mettre en place la démarche d'écologie industrielle et territoriale</p>	
<p>Nombre de petits déj organisés Indicateurs CCI / CMA Nombre d'accompagnements CCI/CMA</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Mobiliser les acteurs économiques et créer des mises en réseau B/ Accompagner les entreprises dans des démarches durables</p>		

## Action 11 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables

### A/ Mobiliser les acteurs économiques et créer des mises en réseau

#### 1) Temps d'échanges et rencontre des acteurs : poursuite de l'organisation des rencontres en "Petits Dej"

Poursuivre l'organisation des temps d'échanges et de rencontres des acteurs : rencontres thématiques, pouvant déboucher à des partenariats, temps de sensibilisation sur les sujets environnementaux, etc.

Objectif d'un Petit Dej tous les 2 mois environ.

Valoriser les regroupements d'entreprises dans les zones d'activités pour mobiliser les acteurs et organiser des temps de rencontre et de sensibilisation

#### 2) Relayer les dispositifs de mise en réseau de la CMA/CCI : CCOV en relais de communication

Communiquer sur les dispositifs existants de la CCI et de la CMA :

- Formation auprès des micro-entrepreneurs
- Réunions d'information sur les aides
- Réseau du Label "Répar'Acteurs"
- Éco Défis et actions en partenariat avec l'Agence de l'Eau menés sur le territoire

Mise à disposition d'une salle par la CC ? Ou par les communes, pour varier les lieux de rencontre

#### **Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/cheque-vert/>

Aide région pour les actions énergie / ENR

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-loptimisation-de-la-consommation-et-de-la-gestion-des-ressources/>

Aide région optimisation des procédés

**Porteur :**

- 1) CCOV
- 2) CCI / CMA

**Partenaires :**

**Cibles :**

Entreprises

Années 1 à 6

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE



## Action 11 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables

### B/ Accompagner les entreprises dans des démarches durables

Accompagner la formation de groupements d'achats et mise en commun de matériaux

Créer une plateforme interactive pour la mise en commun de services, matériaux et équipements, entre entreprises

Identifier les possibilités de mutualiser du personnel entre plusieurs petites entreprises, afin de créer des emplois sur le territoire (ex. postes administratifs), notamment au sein d'une zone d'activité

Communiquer et relayer les informations sur les accompagnements CCI et CMA sur les démarches environnementales : analyse et préconisations sur les pratiques des entreprises

Budget CCI / CMA

Coût de com pour la CCOV

**Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/cheque-vert/>

aide région pour les actions énergie / ENR

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-loptimisation-de-la-consommation-et-de-la-gestion-des-ressources/>

aide région optimisation des procédés

**Porteur :**

CMA, CCI,  
Chambre d'agriculture

**Partenaires :**

CCOV

**Cibles :**

Entreprises

Années 1 à 6

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE B - INTEGRER LES DYNAMIQUES DE PROXIMITE ET DE DURABILITE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
<b>B.3 - Renforcer une activité touristique éco-responsable et locale</b>	Services - équipements - communication	
<b>Action 12 - Développer une offre touristique éco-responsable &amp; la politique tourisme à vélo</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Mettre en avant les activités durables dans l'activité touristique Augmenter l'offre d'hébergements durables / engagés dans une démarche de DD Sensibiliser à la préservation de l'environnement		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Mise en œuvre des actions fléchées Coordination avec l'OT, organisation et animation Relais de communication, accompagnement technique Sensibilisation, communication, organisation (ou participation) Identification des sites et porteurs de projets, accompagnement des projets,	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> CCOV / CMA / CD88 / CA / Club Vosgien / Office de tourisme / CENL / OFB / AAPPMA / ARN Natura 2000	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 6 - PDMS - Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité	
Nombre d'accompagnements et nombre de labels obtenus pour les hébergements Nombre de participants aux temps de sensibilisation sur la gestion des déchets Nombre de visites de fermes organisées et fréquentation Nombre de sites équipés pour l'accueil des cyclistes et part des sites		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Valoriser les productions locales et activités durables dans l'offre et la promotion touristique B/ Valoriser et encourager une offre d'hébergement touristique durable C/ Valoriser les sites touristiques pour des activités d'éducation à l'environnement D/ Mettre en place des équipements et infrastructures permettant de pratiquer le tourisme à vélo, en lien avec les actions du schéma des mobilités (action 6) E/ Développer les pratiques du VTT		

## Action 12 - Développer une offre touristique éco-responsable & Développer la politique tourisme à vélo

A/ Valoriser les productions locales et activités durables dans l'offre et la promotion touristique

**1) Mettre en place les actions du programme alimentaire territorial - programmé**

Axe B4 - Améliorer la distribution des produits locaux

Axe B4 - Développer les points de vente

**2) Promouvoir les produits alimentaires locaux à travers des actions de communication - à programmer**

Communiquer, relayer et faciliter les initiatives locales :

- Associations : Organisation d'une marche gourmande
- CA : Organiser des visites de fermes pour valoriser les savoir-faires et productions locales

**3) CMA : quelques métiers en lien ou avec une activité touristiques (métiers d'art notamment) - programmé**

Recréation de lien avec les PAT pour les métiers de bouche

**4) Développer les activités vertes et de loisirs de nature - programmé**

Structurer l'offre en matière de sentiers de randonnées pédestres et vélo

Proposer une offre ludique sans voiture, adaptée à tous les publics et faisant la promotion du territoire (patrimoine naturel, bâti, paysages, etc.) : géocaching , balades thématiques

Assurer la continuité des équipements cyclables pouvant être emprunté sur des circuits touristiques et accompagner les établissements à s'équiper pour accueillir les cyclistes

OT

Aides et subventions :

**Porteur:**

- PETR
- OT / CCOV
- CMA
- OT / CCOV

**Partenaires :**

CCOV / CMA / CD88 / CA / Club Vosgien

**Cibles :**

Commerces, professionnels du tourisme

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE

## Action 12 - Développer une offre touristique éco-responsable & Développer la politique tourisme à vélo

### B/ Valoriser et encourager une offre d'hébergement touristique durable

**1) Accompagner les établissements volontaires à l'obtention de label pour les hébergements - à programmer**

- Communiquer sur les enjeux et intérêts à la mise en place d'actions ou d'une démarche éco-responsable.
- Valoriser auprès des établissements la mise en place de ces démarches et d'éco-critères, lors de la montée en gamme (service supplémentaire : trajet à la gare, Vélos et VAE, etc.).

**2) Organiser un temps de sensibilisation des hébergeurs sur la question des déchets, les attentes des visiteurs et les solutions et accompagnements possibles - à programmer**

0,25 ETP CCOV / OT

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a370-fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeur/>

aide ADEME restaurateurs et hébergeurs

**Porteur :**

CD 88, CCOV

**Partenaires :**

Club vosgien, office de tourisme

**Cibles :**

Professionnels du tourisme

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 12 - Développer une offre touristique éco-responsable & Développer la politique tourisme à vélo

### C/ Valoriser les sites touristiques pour des activités d'éducation à l'environnement

**1) Organiser des activités de découvertes des milieux naturels (Natura 2000 / ENS / TVB) - à programmer**

Visites guidées pédagogiques proposées avec balades sur site et découverte des différents apports de la forêt ou des cours d'eau

Création de circuits de découverte autonome (panneaux d'informations, etc.) autour de sites clés : zones humides, cours d'eau, forêts, points de vue et paysages, etc.

**2) Créer des lieux d'information dédiés ou s'articuler autour d'équipements existant pour proposer une offre pédagogique régulière (scolaires, etc.) - à programmer**

Soutenir et faire venir des conférenciers et intervenants pour sensibiliser aux actions locales

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0eea-aide-communiquer-et-eduquer-a-la-preservation/>

sensib milieux aquatiques

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

CENL, OFB, AAPPMA, ARN

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 12 - Développer une offre touristique éco-responsable & Développer la politique tourisme à vélo

D/ Mettre en place des équipements et infrastructures permettant de pratiquer le tourisme à vélo, en lien avec les actions du schéma des mobilités (action 6)

**1) Assurer les équipements vélos nécessaires à la pratique du tourisme à vélo - à programmer**

Accompagner les hébergeurs et les sites touristiques à s'équiper pour l'accueil de vélo : stationnement vélo sécurisé, etc.

Développer les services liés au transport de bagages

**2) Développer l'offre de location de VAE - en cours**

Mettre en place les partenariats avec les loueurs de vélos et VAE

**3) Développer les pratiques du VTT - en cours**

Création d'une base départ au Fort de Bourlémont - en cours

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d86d-accompagner-la-structuration-et-la-mise-en-to/>

Aide région Vélorouteset voies vertes

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e29c-developper-le-velotourisme/>

Aide ADEME vélotourisme

**Porteur :**

CCOV, Communes, CD88, OT

**Partenaires :**

cf action 6 & PdMS  
Club VTT, Communes, CD88

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
<b>C.1 - Gérer pour préserver la ressource en eau</b>	<b>ÉTUDE – TRAVAUX</b>	
<b>Action 13 - Améliorer la gestion des milieux aquatiques</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Restaurer les zones humides et valoriser leurs services éco-systémiques		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Suivi compétence GEMAPI et financement Suivi, facilitation	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Actions portées par l'EPAMA, dans le cadre de la compétence GEMAPI Actions portées par l'EPAMA et la chambre d'agriculture sur la restauration de cours d'eau et de zones humides	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> C.16 - continuités écologiques	
Indicateurs du projet HEBMA Nombre d'action de restauration des cours d'eau linéaire renaturé (indicateurs des programmes) Nombre d'accompagnements par publics (indicateurs partenaires) Indicateurs d'état des cours d'eau		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Mettre en œuvre le projet HEBMA B/ Poursuivre les actions spécifiques de restauration de cours d'eau C/ Accompagnement et sensibilisation des acteurs dans la préservation des zones humides		

## Action 13 - Améliorer la gestion des milieux aquatiques

### A/ Mettre en œuvre le projet HEBMA

HEBMA (projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont), pour protéger des crues et restaurer la qualité de l'eau, orienté autour de plusieurs axes :

- Lutter contre les inondations (création de zones de surstockage, réaménagement de cours d'eau, zones de décaissement)
- Actions de restauration de cours d'eau : effacement de seuil, diversification des écoulements, lit d'étiage, annexe hydraulique, reméandrage...
- Préservation de zones humides

Financement CCOV GEMAPI : 990 000 €

**Aides et subventions :**

[https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide\\_aides\\_communes\\_140322\\_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faides%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf](https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide_aides_communes_140322_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faides%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf)

**Porteur :**

EPAMA (poste basé à Neufchâteau)

**Partenaires :**

AERM, APAMA, CCOV / CCTE, OFB / CA, DDT 52/88

**Cibles :**

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE



## Action 13 - Améliorer la gestion des milieux aquatiques

### B/ Poursuivre les actions spécifiques de restauration de cours d'eau

#### 1) Amélioration de la continuité et de la qualité écologique des cours d'eau

Poursuite des programmes de restauration et de renaturation existants sur la Meuse, Vair Saônelle / Vair, Vraine, Frezelle / Bassin versant Aroffe

#### 2) Sensibiliser et accompagner les propriétaires riverains de cours d'eau sur l'entretien des ripisylves

Actions menées en partenariat avec l'EPAMA.

#### Aides et subventions :

[https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide\\_aides\\_communes\\_140322\\_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faid%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf](https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide_aides_communes_140322_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faid%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf)

#### Porteur :

CCOV

#### Partenaires :

CCOV, OFB, AERM, EPAMA, AAPPMA

#### Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 13 - Améliorer la gestion des milieux aquatiques

### C/ Accompagnement et sensibilisation des acteurs dans la préservation des zones humides

#### 1) Accompagnement des agriculteurs et des forestiers

Organiser des temps de rencontre et d'échanges autour des mesures à mettre en place, de l'identification des milieux humides en zone agricole ou forestière

Rapprocher les propriétaires de l'EPAMA / CEN pour mettre en place des programmes de gestion des zones humides

Accompagner les agriculteurs à la mise en place de mesure de préservation (actions de la chambre d'agriculture)

Sensibiliser les acteurs (propriétaires, agriculteurs, etc.) aux différentes enjeux (biodiversité, puit de carbone, ressource en eau), notamment lors des transmissions d'exploitations agricoles

#### 2) Sensibilisation et accompagnement du grand public

Réaliser des actions et supports de communication pour le grand public autour des ZH du territoire (pose de panneaux éducatifs, actions suite aux études EPAGE, etc.)

**Action nationale du Plan Eau :** mesure n°20 - La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires de paiements pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.

Plan de gestion des ZH 30-50k€

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1f2c-aide-sensibilisation-education-information-et/>

Mettre en place un programme éducatif - AERM

#### Porteur :

- CA / CRPF / ONF
- EPAMA

#### Partenaires :

C.A 88/52, CENL / OFB, AERM

#### Cibles :

Agriculteurs, forestiers

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
C.1 - Gérer pour préserver la ressource en eau	ÉTUDES - Services – équipements	
<b>Action 14 - Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Prise de compétence et réalisation des études nécessaires Préserver la ressource en AEP Améliorer les réseaux		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Réalisation des études et schéma Prise de compétence eau & assainissement Accompagnement des communes Relais de communication et coordination	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Contrat de Territoire Eau & Climat, avec l'AERM Contrat Local de Santé Actions des partenaires et compétence eau & assainissement	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 15 - Réduire les besoins en eau	
Réalisation d'une étude des besoins futurs oui/non Indicateur CLS - comité de l'eau (oui.non) Réalisation de l'étude préalable oui/non Nombre d'actions correctives mises en place Nombre de conventionnements Qualité des eaux prélevées et rejetées		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Réalisation d'un schéma intercommunal de sécurisation de l'eau potable - en cours B/ Préserver les zones de captages AEP par la mise en place des périmètres de protection C/ Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets		

## Action 14 - Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable

### A/ Réalisation d'un schéma intercommunal de sécurisation de l'eau potable - en cours

#### 1) Mise en place du Contrat de Territoire Eau & Climat - en cours

Ce contrat est un document programmatique de projets concertés entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Il est établi sur 4 années (2022-2025) avec pour vocation de servir de guide de l'action territoriale relative à l'eau et à la biodiversité pour les parties prenantes, qui prennent dans ce cadre des engagements

Réciproques. Les objectifs concertés du CTEC sont les suivants :

- Atténuer et anticiper les effets du changement climatique ;
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité ;
- Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement ;
- Animer, accompagner, communiquer et éduquer à l'environnement
  - Action contrat local de santé : créer un comité local de l'eau

Dans le cadre du CTEC et de la prise de compétence eau & assainissement :

- Interconnecter les réseaux de manière à éviter les situations de tension et les besoins d'approvisionnement par citerne
- Anticiper et encadrer l'augmentation des besoins : Modéliser les besoins futurs et les capacités d'augmentation des prélèvements des stations de production d'eau potable en prenant en compte les périodes de sécheresse plus intense et en élaborant des scénarios en lien avec l'évolution climatique
- Connaissance du réseau et maillage sur le territoire :  
Recherche de fuites et gestion patrimoniale du réseau ;  
Identification des linéaires en mauvais état ; Réfection des conduites et des canalisations d'eau potable

#### **Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/anticiper-manque-eau-et-secheresses/>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0206-aide-eau-potable-securisation-qualitative-de/>

Sécurisation système alimentation

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f6d1-aide-gestion-quantitative-realisation-des-etu/>

Aides AERM gestion quantitative

<b>Porteur :</b> Syndicats des eaux, Communes	<b>Partenaires :</b> CCOV, AERM, Syndicat des eaux, REANE, Soutien technique départemental	<b>Cibles :</b> CCOV
		EN COURS <input checked="" type="checkbox"/> EN PROJET <input type="checkbox"/> NOUVELLE <input type="checkbox"/>

## Action 14 - Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable

### B/ Préserver les zones de captages AEP par la mise en place des périmètres de protection

**1) Généraliser les protections des puits de captage (DUP, def périmètre, démarches sur l'aire d'alimentation) - en cours**

**2) Accompagner les agriculteurs dans les mesures de préservation des captages et de la qualité des eaux - en cours**

La Chambre d'agriculture est déjà investie dans la protection des ressources en eau par l'accompagnement des collectivités compétentes, notamment pour les captages de Pompierre et Chermisey présents sur le territoire.

**3) Recherche de solutions pour utilisation de l'eau pluviale (récup, traitement, utilisation)**

**Actions nationales du Plan eau :** Mesure n°22 - Une stratégie nationale et un guide technique relatifs à la mise en place de systèmes de recharge maîtrisé des aquifères seront élaborés

Coût moyen d'une opération d'amélioration de la qualité d'un ouvrage de captage : env. 27k€ (plus ouvrages par captage)

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8600-aide-eau-potable-realisation-de-travaux-de-pr/>

Aides AERM protection ressource

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7a39-aide-eau-potable-amelioration-de-la-qualite-d/>

Risques bactériologique"

**Porteur :**

Communes, syndicat, CA

**Partenaires :**

CCOV, Communes, DDT / OFB  
AERM, Chambre d'agri

**Cibles :**

Agriculteurs communs,

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 14 - Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable

### C/ Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets

Une étude de prise de compétence va être menée pour approfondir le sujet.

#### 1) Agir sur la performance des réseaux - en cours

Fiabilisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement : réalisation d'une étude préalable

Contrôle des assainissements individuels SDANC (SPANC communaux et SDANC des Vosges) et accompagner les mises aux normes des équipements

Identifier les points noirs des rejets et mettre en place des actions correctives : filets de collecte des déchets, mobilisation des acteurs, etc.

#### 2) Mettre en place des actions de conventionnement avec les entreprises générant des effluents non domestiques et industriels (garage, restauration, etc.)

Rians, conserverie à Châtenois, Sorepla, etc. : pour assurer le suivi de la qualité des rejets

#### 3) Accompagnements à destination des professionnels

CMA : préconisations sur la limitation des rejets, séparateurs, pré-traitements, produits, etc.

Étude type schéma directeur assainissement env. 75k€

#### Aides et subventions :

"<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2394-aide-assainissement-et-gestion-du-temps-de-pl/>

Aide AERM réseau assainissement"

#### Porteur :

- communes et syndicat
- Syndicat de gestion des eaux
- CMA

#### Partenaires :

ARS / AERM, DDT / EPAMA, Réseau des maires (Meuse potable), Veille De terrain : OFB, Fédération de pêche

#### Cibles :

Professionnels, communes

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION IMMÉDIATE</b>	
<b>C.1 - Gérer pour préserver la ressource en eau</b>	<b>ÉTUDE – TRAVAUX</b>	
<b>Action 15 - Réduire les besoins en eau</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Réduire les consommations d'eau          Actions de récupération d'eau de pluie</p> <p><b>Objectifs chiffrés</b>          Kit : 100 avec les récupérateurs d'eau de pluie et 500 pour les scolaires, 100 CCAS) &gt; Neufchâteau (Agence de l'eau &amp; Région)          + 100 kits nouveaux habitants ; Châtenois : récupérateurs d'eau de pluie/kit 40          + 70 kits scolaires ; SIEACR : 80 récupérateurs/kit + 600 kits</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Sensibilisation portage action          Relais de communication          Subvention          Coordination avec les communes &amp; agence de l'eau</p>	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>Contrat Local de Santé          Compétence Eau &amp; Assainissement</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>Action 14 - Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable</p>	
<p>Nombre de cuves par type de public          Nombre de jours.communes alimentées en citerne          État de la tension sur la ressource          Prélèvements totaux annuels</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Sensibiliser les différents publics aux économies d'eau (entreprises, particuliers)          B/ Poursuivre les actions de subvention des récupérateurs d'eau          C/ Identifier les possibilités d'utilisation pour l'arrosage des espaces verts des eaux de rejet de station d'épuration</p>		

## Action 15 - Réduire les besoins en eau

### A/ Sensibiliser les différents publics aux économies d'eau (entreprises, particuliers)

#### 1) Pour les particuliers (avec REANE) - en cours

Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication sur la réduction des besoins

Mener avec les partenaires des actions de sensibilisation sur une gestion économe en eau des jardins et potagers

Poursuivre les distributions de kits d'économie d'eau (2 mousseurs + limiteur débit douche)

En lien avec l'action du Contrat Local de Santé - promouvoir les éco-gestes

- Nomination d'une ambassadrice de l'eau à la REANE : mission de sensibilisation via des interventions en milieu scolaire (primaire / collège), projet d'une semaine de l'eau (maquettes Vigie de l'eau, expo phot'eau audi'eau (école J Jaurès Neufchâteau) & Co) sur les événements du Département sur les solutions écologiques).

#### 2) Pour les entreprises - en cours

Poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement à une meilleure gestion des besoins en eau (CMA & CCI) + limitation des rejets / effluents

Accompagner financièrement la mise en œuvre de solutions : CMA et Agence de l'eau, dépôt dossier d'aide (seuil Agence de l'eau à 10 000 €)

#### 3) Pour les agriculteurs (CA) - programmée

2023 : sensibilisation : enquête sur les usages, les consommations, et les problématiques de gestion quantitative de l'eau dans les exploitations agricoles (une vingtaine d'exploitations visées pour la partie CCOV)

2024 - 2025 : Déploiement auprès des exploitations du territoire d'un diagnostic Autonomie, Economies et Mobilisation renouvelable de la ressource en eau (Eau de pluie, récupération...)

Sensibilisation et fourniture de kits env. 40k€ (avec EPAMA)

#### Aides et subventions :

[https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide\\_aides\\_communes\\_140322\\_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faides%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf](https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/P11-guide_aides_communes_140322_web.pdf?Archive=250845707802&File=P11%5Fguide%5Faides%5Fcommunes%5F140322%5Fweb%5Fpdf)

Aides AERM économies d'eau

#### Porteur :

CCOV  
CCI / CMA  
CA

#### Partenaires :

AERM / EPAMA  
REANE (kits-en cours)

#### Cibles :

2ème édition de la semaine de l'eau : 19-23 septembre 2023

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE



## Action 15 - Réduire les besoins en eau

### B/ Poursuivre les actions de subvention des récupérateurs d'eau

**1) Subventionner et organiser la vente de cuves de récupération d'eau de pluie pour les particuliers (groupement de commande) - en cours**

REANE : 30 000 € en 2023 > 100 récupérateurs (60 000 au total)

**2) Communiquer auprès des différents acteurs sur les accompagnements et subventions possibles - programmée**

Pour les entreprises > CCI/CMA (cuves de récupération : aides Tremplins, nécessite un projet à 10 000€ et aide à 50%)

Pour les agriculteurs (CA) :

- 2023-2025 Ferme vitrine : identification + réalisation du diagnostic + investissements économies et récupération d'eau + journée porte ouverte
- A l'image de l'accompagnement financier proposé aux particuliers pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, la Chambre d'agriculture souhaite que puisse être étudié, à l'issue de la réalisation du diagnostic sur les exploitations, un subventionnement complémentaire (aux financements AERM et Région existants) par la CCOV des solutions préconisées : cuves de stockage, systèmes de traitement et de recyclage des eaux,

*En lien avec l'action 19 récup sur bâtiment agri pour abreuver.*

Coût unitaire cuve 100€, prise en charge 50%, avec un budget annuel de 5k€

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3b49-aide-assainissement-et-gestion-du-temps-de-pl/>

Aide AERM récupération d'eau

Les aides Tremplin (mais nécessite un projet à 10 000€ et aide à 50%)

**Porteur :**

CCOV, CCI / CMA / CA

**Partenaires :**

REANE, Région, AERM

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 15 - Réduire les besoins en eau

### C/ Identifier les possibilités d'utilisation pour l'arrosage des espaces verts des eaux de rejet de station d'épuration

Dans les communes : sur les bâtiments communaux (étude en cours sur Neufchâteau)

Étudier la proposition de l'agence de l'eau, avec Véolia : kits pour réutiliser les eaux de rejet de station d'épuration (Coût : 60 000 €)

Achat de cuve dans les communes, objectif. 100% équipées et prise en charge CC à 50%, soit dépense de 3500€ sur les 5 ans du PCAET

#### Action nationale du Plan eau :

- Mesure n° 6 - Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.
- Mesure n°7 - Pour tous : une campagne de communication grand public sera lancée pour inciter tous les acteurs à la sobriété.
- Mesure n°8 - Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des scolaires.

#### Aides et subventions :

#### Porteur :

Communes et  
syndicats

#### Partenaires :

#### Cibles :

Tous

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
C.2 - Préserver les milieux naturels et le cadre de vie	ÉTUDE – TRAVAUX	
<b>Action 16 - Préserver les continuités écologiques</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Préserver / restaurer la TVB Végétaliser les espaces urbains Préserver / restaurer la TVB et trame noire Agir sur l'éclairage public		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Pilotage Relais formation Accompagnement des communes	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> LOANA, Agence de l'eau, CD88 (haies) CENL, FREDON, Syndicat d'énergie, Communes, Mairie (pouvoir de police pour éclairage)	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> C.13 GEMAPI	
Nombre et part des communes ayant mis en place l'extinction nocturne Part des luminaires rénovés Consommation d'énergie de l'éclairage (ou coût)		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Préserver et renforcer les continuités écologiques B/ Adapter les espaces verts au changement climatique C/ Lutter contre la pollution lumineuse		

## Action 16 - Préserver les continuités écologiques

### A/ Préserver et renforcer les continuités écologiques

**1) Mise en place des actions issues de l'appel à projet TVB - programmée**

Accompagner la plantation de haies

Initier un programme d'accompagnement à destination des agriculteurs, en particulier sur l'animation et l'accompagnement (financements par le plan de relance régional, synergie à créer entre le Département et la Chambre d'Agriculture)

Valoriser l'usage des haies auprès des agriculteurs : fraîcheur et ombrage, affouage, biodiversité, etc.

Inciter les habitants à remplacer les murs de clôture par des haies pour préserver la biodiversité, les continuités écologiques et contribuer au rafraîchissement en été

**2) Gestion et animation des 2 sites Natura 2000 - en cours**

**3) Partenariat pour la gestion des ENS - en cours**

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/79d3-aide-preservation-et-restauration-des-milieux/>

Aide AERM études restauration

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/06da-aide-preservation-et-restauration-des-milieux/>

Ouvrage de continuité écologique

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

1) LOANA, Agence de l'eau, CD88 (haies) CENL

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 16 - Préserver les continuités écologiques

### B/ Adapter les espaces verts au changement climatique

**1) Proposer un programme d'accompagnement des communes sur la végétalisation des espaces urbains, l'entretien des espaces verts, la renaturation - à programmer**

Mettre en place une politique de gestion du patrimoine arboré « Un arbre coupé – 2 arbres plantés »

Lors de la révision des documents d'urbanisme, prévoir des OAP incluant une forte végétalisation des espaces urbains

Former les agents d'entretien des espaces verts à la gestion durable (essences locales et adaptées au changement climatique, économies d'eau, etc.) - FREDON

Accompagner les communes dans les projets de désimperméabilisation et de végétalisation

*Note : articuler avec la lutte contre les espèces exotiques envahissantes*

**Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/elaborer-plan-de-desherbage-plan-de-gestion-differenciee/>

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

FREDON

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 16 - Préserver les continuités écologiques

### C/ Lutter contre la pollution lumineuse

#### 1) Agir sur l'éclairage public - *en cours*

Dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public, intégrer des modalités de modération, de réduction ou d'extinction nocturne selon les lieux et les espaces publics :

- Éteindre l'éclairage public et celui des enseignes lumineuses entre 23h et 6h
- Envisager un allumage à détection de mouvement dans certaines zones où la fréquentation est plus tardive
- Adapter la puissance de l'éclairage dans les espaces ne pouvant pas être éteints la nuit
- Utiliser les pouvoirs de police du maire pour faire respecter les obligations d'extinction dans les centre-bourgs
- Mettre en place un plan de rénovation de l'éclairage public

#### 2) Préservation de la trame noire - *à programmer*

Réaliser un diagnostic de la pollution lumineuse et une pré-identification d'une trame noire à l'échelle de la CC (plan d'action natura 2000 > en réflexion)

Fond vert

Étude trame noire env. 50k€

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b9d5-encourager-et-accompagner-les-collectivites-p/>

**Porteur :**

Communes

**Partenaires :**

Syndicat d'énergie  
Communes

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
<b>C.3 - Anticiper les risques naturels et leur évolution face au changement climatique</b>	<b>ÉTUDES – TRAVAUX - SENSIBILISATION</b>	
<b>Action 17 - Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Réduire le risque d'inondation Réduire et prévenir le risque d'incendies Prévenir le risque de mouvement de terrain		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Réalisation du PSI Accompagnements communs Compétence eau assainissement Suivi des actions, coordination acteurs Suivi des études	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Plans Communaux de Sauvegarde Actions du SDIS et DDT 88 sur les incendies	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 16 - Préserver les continuités écologiques	
Réalisation du PSI oui/non Nombre de jours en alerte feux de forêts Nombre d'ha incendiés		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Réaliser un Plan de Sauvegarde Intercommunal avant le 1er janvier 2026 B/ Mettre en place des actions limitant les risques d'inondation par ruissellement C/ prévenir les risques d'incendies D/ Anticiper et communiquer les risques de mouvements de terrain		

## Action 17 - Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire

**A/ Réaliser un Plan de Sauvegarde Intercommunal avant le 1er janvier 2026 - à programmer**

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

L'élaboration du PICS est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Sous la responsabilité du président de l'EPCI, le PICS organise la solidarité et prépare la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise. Il prévoit en particulier :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- La mutualisation des capacités communales
- La continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

Le plan intercommunal de sauvegarde est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes ayant un plan communal de sauvegarde (PCS).

**Aides et subventions :**

**Porteur :**  
CCOV

**Partenaires :**  
Communes (PCS)  
Préfecture

**Cibles :**

Pour fin 2026

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE



## Action 17 - Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire

B/ Mettre en place des actions limitant les risques d'inondation par ruissellement, en problématique karstique - à programmer

**1) Déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement**

**2) Articuler la lutte contre les inondations par ruissellement aux mesures de désimperméabilisation et de limitation de l'artificialisation des sols :**

Favoriser la perméabilité des sols urbains (infiltration à la parcelle, revêtements perméables, pleine terre, végétalisation, etc.)

Prévention auprès des entreprises locales, limiter l'imperméabilisation des aires de covoiturage, favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre des projets communaux et intercommunaux

Mettre en place des équipements spécifiques : noues, pieds d'arbres et espaces verts en retenue d'eau, etc.

Mesures renforcées dans les PLU de limitation des surfaces imperméabilisées (coefficient de biodiversité)

*Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre de la compétence eau & assainissement.*

*Ces mesures sont complémentaires au Plan de Prévention des Risques d'inondation.*

Travaux de désimperméabilisation  
30 à 150 €/m<sup>2</sup>

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d20b-aide-assainissement-et-gestion-du-temps-de-pl/>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3a8a-aide-assainissement-et-gestion-du-temps-de-pl/>

**Porteur :**

Communes

**Partenaires :**

DREAL, ACERM, REANE, CCOV

**Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 17 - Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire

C/ Prévenir les risques d'incendies - en cours

- 1) Travailler en coordination avec les partenaires sur la cartographie de l'aléa recul 30 m dans le PLUi
- 2) Mettre en place avec les partenaires (SDIS, forestiers, ONF) des actions de prévention

Réalisation de campagnes d'études sur la desserte des massifs et développement d'un réseau de chemins DFCl et couloirs antifeu

Sensibiliser les propriétaires privés à l'entretien de leurs parcelles, amélioration et entretiens des dessertes forestières

Depuis 2023 : Démarrage de patrouilles estivales ONF et CRPF, mise en place de la météo des forêts pour le risque.

**3) Agir auprès de tous les publics :**

Rappels réglementaires & Mise en place de procédures de gestion de crise

Éloignement des distances à respecter entre forêt et habitations

**4) Assurer une réserve d'eau mobilisable en cas d'incendie :**

Favoriser les bassins de rétention sur les ZA pour le SDIS

Récupération des eaux de pluie sur les toitures communales

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c242-prevenir-les-risques-dincendies-de-foret/>

**Porteur :**

CD88 / CCOV

**Partenaires :**

SDIS / AMV / ACF, fédérations de chasse, CCOV / CRPF / PNR / CEN, ONF

**Cibles :**

Particuliers, gestionnaires forestiers, communes

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 17 - Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire

### D/ Anticiper et communiquer les risques de mouvements de terrain

#### 1) Identifier les glissements potentiels pour les intégrer dans les documents d'urbanisme - *en cours*

Réalisation d'une étude du BRGM sur le ruissellement et les coulées de boue à l'échelle du Département (étude départementale d'évaluation des risques Erosion, ruissellement et coulées de boues - en cours), pour cibler les zones d'intervention prioritaire

Appel à projet EPAMA sur le risque d'inondation, pour intégration dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Meuse 3

Aides et subventions :

**Porteur :**

BRGM  
EPAMA

**Partenaires :**

Communes

**Cibles :**

Communes

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE

<b>AXE C - ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE</b>	<b>ACTION PROGRAMMÉE</b>	
C.4 - Préserver la santé des populations	ÉQUIPEMENTS - SERVICES	
<b>Action 18 - Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Financer / organiser formations contre les espèces exotiques envahissantes Améliorer la qualité de l'air intérieur		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage du projet	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Contrat Local de Santé de la CCOV - en cours de révision	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> A.2 - Sensibilisation	
Nombre de jours en alerte/vigilance qualité de l'air pollens		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air		

## Action 18 - Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air

### A/ Mettre en place le contrat local de santé et y intégrer les questions climat / air - programmée

#### 1) Lutter contre les essences exotiques envahissantes et les essences allergènes :

Actions ciblées et proportionnées de lutte si présence d'EEE constatée (tenant compte de la sensibilité du milieu, du coût et de la capacité de réussite des actions envisagées)

Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et lutte contre la prolifération de l'ambrosie

Formation et accompagnement des communes, pour prévenir le développement des espèces à pollens allergisants (gestion des espaces verts, commande publique...)

#### 2) Sensibiliser le grand public sur les pollens, communiquer et alerter :

Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et lutte contre la prolifération de l'ambrosie

#### 3) Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air intérieur

Mobiliser le dispositif des Conseillers en Environnement Intérieur (Région) et Mobiliser le dispositif Inter'Agir :

- Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et au risque radon, et en particulier sur les risques liés au chantier de rénovation/construction

#### 4) Organisation de journées thématiques Santé - Environnement pour les élus et techniciens & mettre en place des formations pour les professionnels : sur les essences allergènes, sur la qualité de l'air intérieure (BTP), pour les professionnels de santé

Formation FREDON :  
[https://fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/DOC%20FORMATIONS/Catalogue%20formations%202023\\_VFinale.pdf](https://fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/DOC%20FORMATIONS/Catalogue%20formations%202023_VFinale.pdf)

200 à 500 € / j de formation

#### Aides et subventions :

#### Porteur :

CCOV et communes / région (CEI) / Atmo GE/ARS/ AP3A (inter'agir)

#### Partenaires :

Ars / FREDON / ATMO Grand Est / CEN / Conservatoire Botanique Végétal local / CAUE / CCOV / SOLIHA 88 / AFPIA

#### Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
D.1 - Adapter et maintenir de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	Services - Mobilisation	
<b>Action 19 - Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Relocaliser les productions et l'alimentation du territoire dans une démarche durable		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Portage des actions ciblées dans ses compétences	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Les actions seront à décliner depuis le Programme Alimentaire Territorial, réalisé à l'échelle du PETR de la plaine des Vosges.	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Indicateurs du PAT		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Permettre l'accès à l'ensemble de la population à une alimentation saine et sûre pour l'environnement ainsi que l'humain B/ Rémunérer au prix juste nos agriculteurs C/ Créer un territoire attractif et résilient D/ Favoriser le lien social autour de l'alimentation		

**Action 19 - Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)**

**A/ Permettre l'accès à l'ensemble de la population à une alimentation saine et sûre pour l'environnement ainsi que l'humain**

Objectif A1) Afficher le coût environnemental des produits Objectif A2) Inciter/imposer une utilisation minimale des produits locaux dans les restaurations collectives Objectif A3) Favoriser l'autoproduction Objectif A4) Tendre vers le niveau AB	
	<b><u>Aides et subventions :</u></b>

<b>Porteur :</b> PETR	<b>Partenaires :</b> CCOV, communes, partenaires agricoles, Région, Département, etc.	<b>Cibles :</b>
--------------------------	--	-----------------

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

**Action 19 - Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)**

**B/ Rémunérer au prix juste nos agriculteurs**

Objectif B1) Valoriser les filières locales Objectif B2) Favoriser la proximité et la complémentarité des systèmes polyculture élevage Objectif B3) Améliorer la distribution des produits locaux Objectif B4) Développer les points de ventes	
	<b><u>Aides et subventions :</u></b>

<b>Porteur :</b> PETR	<b>Partenaires :</b> CCOV, communes, partenaires agricoles, Région, Département, etc.	<b>Cibles :</b>
--------------------------	--	-----------------

EN COURS	<input type="checkbox"/>
EN PROJET	<input checked="" type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Action 19 - Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)**

**C/ Créer un territoire attractif et résilient**

Objectif C1) Diversifier les cultures  
 Objectif C2) Améliorer la résilience des fermes  
 Objectif C3) Travailler sur le sujet du foncier agricole  
 Objectif C4) Optimiser les ressources et mutualiser

**Aides et subventions :**

**Porteur :**  
 PETR

**Partenaires :**  
 CCOV, communes,  
 partenaires agricoles,  
 Région, Département, etc.

**Cibles :**

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE

**Action 19 - Accompagner l'émergence d'une démarche alimentaire territoriale locale (Programme Alimentaire Territorial)**

**D/ Favoriser le lien social autour de l'alimentation**

Objectif D1) Former le consommateur  
 Objectif D2) Remettre les citoyens au cœur du PAT  
 Objectif D3) Communiquer vers le grand public

**Aides et subventions :**

**Porteur :**  
 PETR

**Partenaires :**  
 CCOV, communes,  
 partenaires agricoles,  
 Région, Département, etc.

**Cibles :**

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE



<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>	ACTION EN COURS	
D.1 - Adapter et maintenir de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	ÉTUDE – Équipements - Services	
<b>Action 20 - Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p> <p>Accompagner la filière élevage dans une démarche durable</p> <p>Réduire l'impact des exploitations</p> <p>Accompagner les exploitations dans leurs évolutions</p> <p><b>Objectifs chiffrés</b></p> <p>Réduction de 8% des émissions de GES agricoles et de 6% des consommations d'énergie</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Pilotage de l'étude</p> <p>Relais de communication études sur la ressource en eau</p> <p>Relais de communication, facilitateur</p> <p>Suivi des démarches</p>	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b></p> <p>Accompagnements réalisés par la Chambre d'agriculture</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b></p> <p>C. 19 - PAT</p>	
<p>Nombre d'agriculteurs accompagnés dans des démarches durables (indicateurs CA)</p> <p>Émissions de GES et de NH3 associées à l'agriculture (données observatoire)</p> <p>Nombre d'exploitations engagées dans une démarche durable</p> <p>Indicateurs CA : nombre d'exploitations sur le territoire</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>A/ Accompagner la mise en place de pratiques agricoles durables : filière herbe</p> <p>B/ Accompagner l'évolution des exploitations agricoles</p> <p>C/ Assurer la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques durables et aux enjeux environnementaux et climatiques</p> <p>D/ Accompagner la vie des exploitations sur le territoire</p>		

## Action 20 - Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole

### A/ Accompagner la mise en place de pratiques agricoles durables : filière herbe

#### 1) Réalisation d'une étude sur la Filière herbe - *programmée*

Lancer une étude sur la filière herbe et le retournement des prairies, dans le cadre du CTEC avec l'Agence de l'eau, avec la création d'un poste de chargé de mission « filière herbe » à la CC.

*Pour information, la CA dispose d'un chargé de mission sur le sujet, pour accompagner la valorisation de l'herbe, l'achat de fourrage, etc. et accompagner sur les sujets d'autonomie protéique et fourragère des exploitations.*

Actions agriculture : 0,5 ETP à la CC

Conseiller technique individuel : à charge de l'exploitant.

#### 2) Améliorer la résilience des parcelles agricoles (CA) - *en cours*

Encourager la plantation de haies et agroforesterie sur les parcelles agricoles pour pallier à l'érosion, à la perte de biodiversité, contribue à la protection de l'eau, coupe-vent, ombrage pour les troupeaux, etc.

Accompagnement aux travaux de restauration et plantation de ripisylve, maîtrise des piétinements des troupeaux, etc. dans le cadre des programmes de restauration de rivière, en lien avec la CCOV (volet agricole de la compétence GEMAPI) et animation d'un programme auprès des agriculteurs (sensibilisation) (prise en charge)

1 ETP à la CA

#### 3) Identifier et accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

*en cours* - 2 mesures phares sur les pratiques agricoles.

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b66a-aide-pollution-dorigine-agricole-et-assimilee/>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1466-aide-pollution-dorigine-agricole-et-assimilee/>

Aides AERM études

#### 4) Accompagner la filière agricole à la réduction des besoins en eau (CA)- *en cours*

La CA dispose d'un conseiller eau et irrigation pour accompagner les exploitants et développe une stratégie "eau" pour s'adapter aux arrêtés sécheresses (irrigation sur maraîchage, problématique de l'abreuvement en période sèche en raison du retour en étable des troupeaux et des prélèvements sur le réseau)

en lien avec l'étude de sécurisation AEP lancée par la CC en mai 2023 avec la prise de compétence, qui analyse également les consommations des exploitations agricoles

Favoriser la récupération d'eau sur les fermes pour les eaux de lavage et le stockage pour l'abreuvement, notamment lors des arrêtés sécheresse

Nouvelles cultures moins gourmandes en eau

#### Porteur :

CCOV et CA - AERM

#### Partenaires :

CA / agence de l'eau, CCOV ?, exploitants agricoles, agence de l'eau

#### Cibles :

Agriculteurs

## Action 20 - Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole

### B/ Accompagner l'évolution des exploitations agricoles

#### 1) Démarche ferme laitière bas carbone - *en cours*

Réaliser les diagnostics CAP2ER de la chambre d'agriculture

- Engagement sur 5 ans, avec un plan d'actions Carbone suite au diagnostic,
- - avec chiffrage des économies et mise sur le marché des crédits carbone : actions sur les protéines locales, la fertilisation minérale, etc. pour une économie moyenne de 400 T de carbone.
- - financement : € : 100% prise en charge pour l'exploitation diag et étude, coût à couvrir sur le rachat des crédits carbone

Rapprocher les collectivités des agriculteurs sur le marché des crédits carbone pour un rachat en "circuit-court" avec Vosges Carbone Agri :

- Rapprocher les entreprises émettrices de carbone du territoire (37 € / tonne, 30€ pour l'exploitant)

#### 2) Accompagnement au développement de filières de diversification à forte valeur ajoutée *en cours*

*En lien avec le PAT : filière alimentaire de proximité (produire et consommer local)*

Engager une réflexion sur les besoins du territoire, en lien avec le PAT : quelles filières développer ou soutenir, comment reterritorialiser l'alimentation.

#### 3) Accompagnement à la conversion au Bio - *en cours*

Accompagnements existants à la CA, orienter vers ces accompagnements lorsque des agriculteurs veulent s'installer ou lors des évènements organisés pour la sensibilisation

Investissement de la CC dans les crédits carbone des agriculteurs locaux ?

#### **Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/00c3-aide-pollution-dorigine-agricole-et-assimilee/>

Aides AERM filières

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6482-prevention-des-risques-en-agriculture/>

Aide région gel, grêle

**Porteur :**  
CA

#### **Partenaires :**

Vosges Carbone Agri, CA, PETR (PAT)

#### **Cibles :**

Exploitants agricoles

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 20 - Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole

**C/ Assurer la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques durables et aux enjeux environnementaux et climatiques -- en cours**

Mobiliser les lycées agricoles pour un enseignement des pratiques durables, visites d'exploitations exemplaires, etc.

Communiquer auprès des agriculteurs sur les accompagnements proposés par la CA, notamment sur les sujets du photovoltaïque, GEMAPI et sujets PCAET de manière générale

CA : organisme de formation : pour les exploitants, peuvent être organisés à la demande, également prévu dans le PAT. organisation de Fresques du Climat

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c242-prevenir-les-risques-dincendies-de-foret/>

**Porteur :**

CA - CCOV - AERM

**Partenaires :**

CD 88, fédé chasse,  
Chambre d'agri, AERM

**Cibles :**

Exploitants et futurs exploitants

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 20 - Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole

### D/ Accompagner la vie des exploitations sur le territoire - en cours

Avec la Chambre d'agriculture et les collectifs d'agriculteurs (CETA, GEDA, GIEE, etc.), inciter et accompagner au regroupement des exploitants pour les achats, investissements, etc.

Inciter et accompagner les échanges de parcelles pour favoriser la proximité du siège d'exploitation et limiter le morcellement.

Avec la chambre d'agriculture, accompagner l'installation des agriculteurs sur le territoire et la transmission des exploitations.

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5aa1-investissements-dadaptation-des-elevages-sech/>

Aides région investissement élevage

**Porteur :**  
CA

**Partenaires :**

CCOV, communes,  
partenaires agricoles,  
Région, Département, etc.  
Terre de Liens

**Cibles :**

Exploitants agricoles

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>		
<b>D.2 - Adapter la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire</b>		
<b>Action 21 - Adapter les espaces forestiers au changement climatique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Mieux connaître la forêt Assurer la régénération et l'adaptation face au CC Mobiliser l'ensemble des propriétaires forestiers dans des démarches durables		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Relais de communication auprès des communes et propriétaires forestiers Animation de temps d'échanges Accompagnement des communes		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Accompagnements réalisés par l'ONF, le CRPF & la CA auprès des propriétaires forestiers	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> C.17 - Risques naturels	
Surface d'îlots d'avenir : indicateurs ONF : état de la santé des forêts Mise en place d'une ALSGF Nombre d'accompagnements réalisés		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Favoriser les essences adaptées au changement climatique (ONF / CRPF) B/ Accompagner les propriétaires forestiers : sensibilisation aux enjeux et pratiques, mise en place de plans de gestion, création d'une ALSGF, etc.		

## Action 21 - Adapter les espaces forestiers au changement climatique

### A/ Favoriser les essences adaptées au changement climatique (ONF / CRPF / CA)

#### 1) Recensement et étude des peuplements plantés antérieurement sur le territoire

l'ONF dispose des archives des peuplements plantés, réalise des partenariats avec l'INRAE et mène des projets d'acclimatation (aucun sur le territoire à ce jour).

#### 2) Encouragement et promotion des îlots d'avenir

Plantations test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de références

> 1 unité à Hautigny et 1 en forêt domaniale à Maupas (déjà plantés, pas de nouveaux projets pour le moment).

#### 3) Identifier les maladies et ravageurs présents sur le territoire et mettre en place avec les partenaires des actions de lutte (expérimentation d'essences, etc.)

Le Département de Santé des forêts dispose de 2 personnes (agence Ouest Vosges de l'ONF + 1 personne CRPF), piloté par la DRAAF, qui réalise un bilan annuel. le CEN intervient plus largement sur l'état écologique des forêts.

Des discussions sont en cours avec la CC Vosges Côtés Sud Ouest sur les repeuplements, les essences, expérimentations (en sites Natura 2000). La CCOV souhaite y être également associée.

#### 4) Intégrer la problématique d'équilibre sylvo-génétique dans la gestion sylvicole

Problématique de sous régénération des forêts car glands et jeunes arbres mangés et dépenses élevées pour la protection des plantations).

Travailler avec les communes, les chasseurs et les forestiers sur les solutions de rééquilibrage des usages de la forêt, notamment en lien avec la présence forte du gibier.

Développer des indicateurs pour améliorer la connaissance de la chasse sur le territoire, et organiser des temps de travail et d'échange et réunissant les acteurs autour de la table.

#### Aides et subventions :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier>

Aide ADEME forêts

#### Porteur :

-ONF & CRPF/CA  
-CRPF / CA  
-CPRF  
-ONF

#### Partenaires :

- DSF / CEN / CD88 / CCOV/  
communes  
- communes

#### Cibles :

Propriétaires forestiers

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 21 - Adapter les espaces forestiers au changement climatique

B/ Accompagner les propriétaires forestiers : sensibilisation aux enjeux et pratiques, mise en place de plans de gestion, création d'une ASLGF, etc.

### 1) Forêt privée :

Mettre en place un conseil auprès des propriétaires privés sur les nouvelles espèces à planter au regard du changement climatique : avec le CRPF et la CA, communiquer sur le site la forêt bouge, via un chargé de mission pour accompagner les propriétaires forestiers

Accompagner les propriétaires forestiers privés à monter une ASLGF pour mutualiser la réalisation de plan de gestion, d'interventions, d'accompagnement, etc.

Adapter les plans de gestion, via l'ASLGF & CRPF/CA : intégration de mesures favorables à la biodiversité et à la ressource en eau, limitation des coupes à blanc, variété et adaptation des essences plantées, etc.

### 2) Forêt publique :

Réviser de manière anticipée les aménagements des forêts communales les plus touchées par des dépérissements massifs

Poursuivre en partenariat avec l'ONF des aménagements forestiers : feuille de route de la gestion durable des forêts publiques

Documents de gestion : prorogations sur 5 ans pour adapter les actions des documents (gestion raccourcie. manque d'investissement des communes sur les régénérations de boisement)

*En parallèle : Contrats N2000 pour des travaux d'aménagement et de reforestation, avec la Région, rôle d'accompagnement de la CC.*

#### Aides et subventions :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier>

Aide ADEME forêts

Sylv-Acctes : expérimentation en Grand Est  
(<https://sylvacctes.org/2021/06/10/sylvacctes-sexperimente-aussi-en-grand-est/>)

#### Porteur :

CRPF, ONF

#### Partenaires :

Communes  
COFOR

#### Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE



<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>		
<b>D.2 - Adapter la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire</b>		
<b>Action 22 - Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Valoriser la ressource bois locale en circuit-court Limiter le morcellement et faciliter l'exploitation Gérer les coupes et reboisements Valoriser la ressource bois locale en circuit-court		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Accompagner les communes dans l'établissement des contrats Relais de communication, auprès de communes et propriétaires Coordination avec les partenaires de la filière Réalisation de contrats selon projets		<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Accompagnement du CRPF / ONF / FIBOIS sur la filière	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Nombre de contrats d'approvisionnement locaux et volumes concernés Nombre d'actions de promotion Part des productions locales labellisées Part des productions locales consommées localement		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ approvisionner en bois local issu des forêts communales les réseaux de chaleur biomasse du territoire B/ accompagner les communes dans leur politique foncière forestière C/ Accompagner la structuration de la filière à travers des contrats d'approvisionnement		

## Action 22 - Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois

A/ approvisionner en bois local issu des forêts communales les réseaux de chaleur biomasse du territoire

### 1) Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement locaux :

Entre d'une part commune et scierie pour la commercialisation de leur bois communaux, et d'autre part entre scieries et entreprises locales de construction

### 2) Mettre en place des actions de promotion d'un usage de bois local auprès des élus des collectivités, particuliers et des professionnels de la filière bois

Référencer localement les réalisations pilotes

Réaliser et diffuser des supports d'information, organisation de réunions et de visites : annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois (FIBOIS), intérêt de la construction bois et du chauffage au bois, documentation technique, etc.

Promouvoir auprès des producteurs locaux de bois-énergie et des particuliers des reconnaissances garantissant un combustible de qualité et/ou issu de forêt géré durablement (certification « En plus A1 Production » pour les pellets, labels, etc.)

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b364-crise-scolytes-aide-remboursable-en-soutien-a/>

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-missions-daide-a-la-maitrise-douvrage-amo-bois-et-biosources/>

#### Porteur :

ONF / CRPF / FIBOIS/  
CA

#### Partenaires :

CCOV - communes

#### Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 22 - Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois

### B/ accompagner les communes dans leur politique foncière forestière

#### 1) Accompagner le remembrement forestier, en raisonnant à l'échelle du massif plus que du territoire

Disposer d'un état des lieux des biens vacants et sans maîtres sur le territoire.

Animer un dispositif de récupération des biens "vacants et sans maître" pour les intégrer dans le patrimoine des communes et les soumettre au régime forestier. Demander un accompagnement des communes par l'ONF à la demande (communication lors du passage au régime forestier).

Animer une bourse d'échange entre propriétaires pour la restructuration du parcellaire et le développement de pratiques de gestion durable

Recherche de solutions de financement innovants pour le reboisement adapté des parcelles (ex: reforest'action ?)

#### 2) Réglementer les boisements sur le territoire, pour une répartition harmonieuse des espaces forestiers et préserver les paysages :

Mettre en place une commission intercommunale d'aménagement foncier avec une réglementation des boisements. Les règlements de boisement peuvent s'envisager à l'échelle de quelques communes, et être mis à jour selon les besoins identifiés.

Mettre à jour les règlements de boisement pour les forêts et espaces boisés : réglementer et planifier les coupes, créer un zonage favorable à la limitation des risques de feux de forêt

#### Aides et subventions :

<https://www.vosges.fr/dispositifs/aménagement-du-territoire/articleid/1159/r%C3%A9glementations-communales-des-boisements>

#### Porteur :

-CRPF / ONF  
-CCOV et communes

#### Partenaires :

CCOV / DDT / préfecture  
Domaines / mairies

#### Cibles :

Propriétaires forestiers

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 22 - Accompagner le développement de la filière sylvicole pour assurer un approvisionnement local des filières bois

### C/ Accompagner la structuration de la filière à travers des contrats d'approvisionnement

- 1) Favoriser l'implantation d'usines de transformation de plaquettes locales
- 2) Accompagner le développement d'une filière locale de vente de bois en circuit-court

Accompagner la pratique de l'affouage sur le territoire : accompagner l'organisation de formations : matériel & permis nécessaire, aides de l'interco, stockage sur une parcelle communale, etc. intervention ONF avec les affouagistes et COFOR à prévoir

Labelliser les productions locales de bois

Mobiliser les acteurs de l'ESS pour valoriser la ressource forestière locale

*Le droit d'affouage est encore très ancré sur le territoire. Il sera nécessaire d'en tenir compte lors de la réalisation des études pour l'approvisionnement des chaufferies. En lien avec l'augmentation des prix de l'énergie, une augmentation des affouagistes a été observée sur quelques communes.*

Aides et subventions :

**Porteur :**  
Selon projets

**Partenaires :**

- 1) public/privé, exploitations forestières
- 2) scieries, ONF / ADALI / chantiers / ESAT / fort de bourlémont / ETICS

**Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>	ACTION EN COURS	
D.3 - Améliorer la gestion et la valorisation des déchets	Équipements - Services	
<b>Action 23 - Améliorer la gestion des biodéchets</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Renforcer la pratique du compostage Gérer les déchets des professionnels et STEP		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Mise à disposition composteurs Relais de communication	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Actions déjà menées par la CCOV dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 24 - Réduire la production de déchets et développer le réemploi	
Nombre de composteurs achetés Nombre de sites de compostage partagé Volume de biodéchets de professionnels collectés		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Poursuivre les actions en faveur du compostage B/ Identifier les possibilités de développement d'une collecte des biodéchets pour la méthanisation et valorisation agricole (épandage des boues de step) C/ Favoriser la gestion des déchets de jardin à la parcelle (paillage, mulching, haies sèches, etc.)		

## Action 23 - Améliorer la gestion des biodéchets

### A/ Poursuivre les actions en faveur du compostage

#### 1) Renforcer l'acquisition de composteurs - *en cours*

Monter des partenariats avec des associations locales qui assurent la fabrication des composteurs

Mise en place d'une subvention à l'achat / par la CC

#### 2) Déploiement des sites de compostage partagés - *en cours*

Identifier des sites stratégiques et mettre en place des composteurs collectifs, avec la sensibilisation et l'accompagnement nécessaires à une bonne gestion

Mettre en place un accompagnement pour la gestion locale sur des sites d'entreprises, d'établissements, etc. (hôpital, centre commercial, etc.)

#### 3) Mettre en place une solution de broyage des déchets verts accessibles aux agents des communes et aux particuliers - *en cours*

Identification de sites potentiels d'implantation (bâtiments CC, proximité avec des espaces verts, stades, etc.)

Choix du modèle : plateforme de broyage, broyeur collectif, etc.

Déploiement d'une expérimentation fin nov. sur toute la CCOV

Mise en place d'un site de compostage collectif : 1,5 k€

#### **Aides et subventions :**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/soutenir-tri-a-source-valorisation-biodechets>

Aide ADEME tri à la source et biodéchets

#### **Porteur :**

CCOV  
EVODIA

#### **Partenaires :**

Vogelis (habitat collec)  
Communes  
Eco-manifestations (Vosges) /  
CMA

#### **Cibles :**

Particuliers, entreprises, communes

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

## Action 23 - Améliorer la gestion des biodéchets

**B/ Identifier les possibilités de développement d'une collecte des biodéchets pour la méthanisation et valorisation agricole (épandage des boues de step)**

**1) Mettre en place une solution de collecte des biodéchets des professionnels - à programmer**

Rapprochement d'une filière traitement local

**2) Compostage des boues - en cours**

Poursuite de l'épandage des boues de STEP en parcelles agricoles : durcissement de la réglementation, aujourd'hui en plateforme de compostage (compost normé).

Engager une réflexion sur la pérennité du dispositif, notamment en lien avec la contrainte de la collecte des biodéchets.

**3) CMA : déchets de bouche**

Analyse des résultats de l'étude menée par la CMA sur les déchets de bouche et le potentiel de récupération et recherche de solution de valorisation

Coût étude potentiel  
méthanisation des boues de STEP  
15k€ ?

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d807-etudes-pour-la-gestion-des-biodechets-des-act/>

Aide ADEME études préalables  
équipements compostage  
entreprises

**Porteur :**

CCOV

CMA

**Partenaires :**

**Cibles :**

Particuliers, entreprises, communes

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 23 - Améliorer la gestion des biodéchets

**C/ Favoriser la gestion des déchets de jardin à la parcelle (paillage, mulching, haies sèches, etc.)**

Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation : flyers, sites de démonstration, opérations tests de broyage, formation des agents communaux

Mener des expérimentations, faire des retours d'expérience et capitaliser sur les connaissances acquises pour trouver les solutions les plus adaptées.

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCOV

**Partenaires :**

FREDON

**Cibles :**

Particuliers, entreprises, communes

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE D - ACCOMPAGNER LES FILIERES LOCALES DANS LEURS DEMARCHES D'ADAPTATION</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
D.3 - Améliorer la gestion et la valorisation des déchets	Services, équipements	
<b>Action 24 - Réduire la production de déchets et développer le réemploi</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Réduire la production de déchets Accompagner l'émergence d'une filière de réemploi dans les matériaux de construction Réduire la production de déchets Réduire les volumes en déchetterie		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Réalisation d'études Coordination des acteurs Gestion des déchetteries Accompagnement des communes	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Actions mises en place dans le cadre de la compétences gestion des déchets de la CCOV	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> Action 23 - Améliorer la gestion des biodéchets	
Volume de déchets collectés annuellement Volumes apportés en déchetterie		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Encourager à la limitation des déchets à la source B/ Favoriser les achats de seconde main et le réemploi C/ Optimiser les collectes des déchets & déchetteries		



## Action 24 - Réduire la production de déchets et développer le réemploi

### A/ Encourager à la limitation des déchets à la source

#### 1) Mobiliser les leviers des collectivités - à programmer

PLPDMA à reprendre à l'échelle de la CCOV (anciennement à l'échelle du syndicat de gestion)

Lutter contre le gaspillage alimentaire : formation des agents des cantines, sensibilisations

Généraliser la mise en place de la taxe incitative

#### 2) Travailler avec les acteurs économiques - à programmer

Sensibilisation des commerces : à la vente des "invendus" (ex. To Good To Go, Phoenix, etc.), à la vente en vrac et à limiter les emballages

#### 3) Mettre en place la démarche EcoManifestations sur le territoire - en cours

Proposer des solutions de mise à disposition ou de subvention de matériel « zéro déchets » (ex. vaisselle lavable pour l'événementiel, subvention de couches lavables, etc. pour les crèches, etc.)

Communiquer auprès des professionnels sur les accompagnements dispensés par la CCI et la CMA

Programme ambitieux de prévention et de réduction des déchets : 3,4€/hab

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4527-soutien-aux-demarches-territoriales-de-preven/>

**Porteur :**  
CCOV

**Partenaires :**  
CD88, CMA, EVODIA, Banques alimentaires

**Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 24 - Réduire la production de déchets et développer le réemploi

### B/ favoriser les achats de seconde main et le réemploi

#### 1) Développer une filière de réemploi des matériaux de construction - à programmer

Créer une zone de don en déchetterie pour la récupération et vente d'objets et remise en état : zones de gratuité, type donnerie, et sensibiliser au principe "je ne jette pas, je donne"

Valoriser les démarches d'insertion pour les projets de réemploi des déchets (cf. entreprises d'insertion)

Travailler avec la chambre des métiers et de l'artisanat sur le réseau des Répar'acteurs, avec un annuaire local à diffuser dans les commerces et dans les bulletins par exemple. Ne pas s'arrêter uniquement aux artisans du territoire, mais élargir aux territoires voisins.

Travailler à la récupération et au réemploi des matériaux issus de la déconstruction des bâtiments : à minima par des clauses dans les marchés publics et travailler avec les professionnels du BTP pour une généralisation en lien avec les déchèteries du territoire

#### 2) Mobiliser le pôle de compétitivité Énergivie pour l'accompagnement sur les matériaux (diagnostic éco-transition, AMO bâtiment circulaire, etc.) - en cours

#### 3) Aider au conventionnement communes/associations de réemploi pour démontage en vue du réemploi sur les chantiers - à programmer

Collecte des encombrants à domicile ou regroupés par commune

Assurer la performance des déchetteries : filières REP, formation des agents (CMA : surtout sur les déchets du BTP avec REP. > besoin d'accompagnement des artisans, projet de refonte du système d'ouverture des déchetteries aux professionnels : à suivre.)

Création d'un garage solidaire : 140k€ (un seul REX /!\)

#### Aides et subventions :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/appel-a-projets-dechetteries-exemplaires/>

**Porteur :**  
CCOV

#### **Partenaires :**

un toit pour toi /CCOV / enviro Bat CE / EVODIA / GIP Valodaé / Sovodeb / Chantier ou asso d'insertion / Emmaüs / Chantiers services / Fort de Bourlémont

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action 24 - Réduire la production de déchets et développer le réemploi

### C/ Optimiser les collectes des déchets & déchetteries

Mobiliser tous les leviers possibles pour réduire les déchets non valorisés :

- Extension de la consigne de tri
- Étudier la mise en place de la tarification incitative
- Réfléchir à la limitation de l'accès en déchèterie pro / particuliers (optimisation contrôle d'accès et du tri en déchetterie, pro (REP PMCV) et particuliers)

*Aujourd'hui la collecte est réalisée en Porte à Porte, en C0,5 OM & sélectif, consigne étendue.*

#### **Aides et subventions :**

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/valorisation-matiere/>

#### **Porteur :**

Communes / CCOV  
CCOV / EVODIA /  
Ecoorganismes

#### **Partenaires :**

#### **Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE E - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
E.1 - Valoriser les gisements solaires du territoire	Études - Services - Mobilisation	
<b>Action A.25 - Développer la production photovoltaïque</b>		
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>  Développer le PV en ombrière, en lien avec la réglementation  Accompagner et encadrer le PV au sol  Accompagner et encourager les projets en autoconsommation  Accompagner les porteurs de projet</p> <p><b>Objectifs chiffrés</b>  1 projet en autoconsommation collective de 165 kWc pour 3 bâtiments  2 projets PV au sol (Liffol et Lavières) pour 5 et 9,5 MWc  15% de l'objectif de 2050 atteint pour les toitures privées et ombrières  29 GWh de production supplémentaire en photovoltaïque</p>		
<p><b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b>  Coordonner et mobiliser les acteurs  Réalisation d'études sur les bâtiments publics  Relais de communication</p>	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<p><b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>  Actions portées par le SDEV pour les bâtiments publics et l'accompagnement des partenaires techniques (CCI, CMA, CA)</p>	<p><b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>  E.26 - Développer l'usage du solaire thermique  E.29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR</p>	
<p>Nombre de projets et puissances installées  Étude d'opportunité sur le patrimoine public : oui/non CCOV, et part des communes l'ayant réalisé  Nombre de conseils réalisés par type de publics  Production photovoltaïque en Mwh  Puissance installée totale en MWc</p>		
<p><b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b>  A/ Développer les projets de photovoltaïque en ombrières  B/ Accompagner le développement des projets photovoltaïque au sol  C/ Accompagner les projets en autoconsommation collective  D/ Encourager le photovoltaïque en toiture</p>		

## Action A.25 - Développer la production photovoltaïque

### A/ Développer les projets de photovoltaïque en ombrières et au sol

**1) Mobiliser les entreprises et établissements (dont centres commerciaux) du territoire - en cours**

à travers les réseaux professionnels (petits dej thématiques, etc.)  
 en lien avec l'évolution réglementaire concernant les parkings  
 Articuler les projets d'ombrières aux installations de bornes IRVE

0,5 ETP pour les actions ENR

**2) Accompagner le développement des projets photovoltaïque au sol - en cours**

Intégration des Zones Npv dans le PLUi  
 Suivi des projets

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/68aa-soutien-au-photovoltaïque/>

Aide région PV

**Porteur :**

CCOV et communes

**Partenaires :**

Syndicat d'énergie

Région

Entreprises

**Cibles :**

Entreprises, CCOV, communes

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action A.25 - Développer la production photovoltaïque

### B/ Accompagner les projets en autoconsommation collective

**1) Informer et sensibiliser sur la mécanique et les principes de l'autoconsommation collective -à programmer**

Organiser en temps d'échange avec les élus sur les principes et les retours d'expérience de la CCOV

**2) Mobiliser les bâtiments communaux en autoconsommation collective - en cours**

En prévoyant la possibilité d'une ouverture au patrimoine privé, public et aux particuliers à terme

Le cas échéant après précision des possibilités de développement solaire sur les sites publics

**Projet en cours :** autoconsommation étendue à 20 km, sur 3 bâtiments (petit COSEC, crèche de Châtenois et bureaux), pour une puissance installée de 165 kWc.

Investissement : 150K€ >>  
convention ENEDIS, aides  
Climaxion ; à agrandir si  
possible/souhait

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/68aa-soutien-au-photovoltaïque/>

Aide région PV

**Porteur :**

CCOV - SDEV

**Partenaires :**

Lorraine ENR  
Collectivités  
ENEDIS / SDEV  
Collectivités / CCOV  
Ademe climaxion

**Cibles :**

Entreprises, CCOV, communes

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action A.25 - Développer la production photovoltaïque

### C/ Encourager le photovoltaïque en toiture

#### 1) Mettre en place une communication et un accompagnement à destination des particuliers sur les projets photovoltaïque (et ENR en général)

Développer le conseil aux particuliers avec France Rénov' et Solhia ou avec Terr'ENR, en fonction des opportunités.

#### 2) Mobiliser le conseiller en énergie partagé pour les bâtiments publics

SDEV : en cours de réflexion pour un accompagnement plus poussé sur les ENR, voir quelles modalités, voir pour une part de financement direct.

Projets en toiture : études faisabilité, suivi de travaux, etc. volonté d'aller sur l'autoconsommation collective (yc en étendu)

#### 3) Accompagnement des entreprises, exploitants, etc.

CMA : métiers de production, alimentaire pour les groupes froids, combinaison avec IRVE. > beaucoup de demandes mais encore peu de projets (phase d'information) ; Freins : coûts des projets (climaxion : au moins 70% d'autoconsommation, pas toujours atteint)

Mobiliser l'accompagnement de la CA : accompagnement des porteurs de projets

- Ao groupés pour trouver les meilleures solutions (commandes groupées, négociations, etc.)
- Prise en charge partielle des études de faisabilité et de raccordement, aide si autoconsommation sinon tarif d'obligation d'achat.
- En autoconsommation collective : poursuivre la réflexion sur la participation d'exploitants agricoles dans des projets collectifs, notamment avec l'adhésion de la CA à la SEM Terr'ENR.
- Soutenir le traitement des couvertures en fibrociment (amiantées ou pas)

#### Aides et subventions :

"<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/concertation-accompagnement-projets-energies-renouvelables/>

Aide région concertation ENR"

CEP

Climaxion

#### Porteur :

-CCOV  
-Syndicat d'énergie  
-CCI / CMA / CA

#### Partenaires :

Solhia et Terr'ENR

#### Cibles :

Entreprises, CCOV, communes,  
particuliers

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE E - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
<b>E.1 - Valoriser les gisements solaires du territoire</b>	<b>ÉQUIPEMENTS – SERVICES</b>	
<b>Action A.26 - Développer l'usage du solaire thermique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Accompagner les porteurs de projet Renforcer le développement du solaire thermique		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Relais de communication Action sur les bâtiments publics	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Actions des partenaires techniques	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> E.25 - Développer la production photovoltaïque	
Nombre d'accompagnements (co-financement) Production de solaire thermique en MWh Puissance installée totale en MW		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Accompagner le développement du solaire thermique dans les logements B/ Accompagner les établissements		



## Action A.26 - Développer l'usage du solaire thermique

### A/ Accompagner le développement du solaire thermique dans les logements

**1) Communiquer et proposer des accompagnements auprès des particuliers pour la mise en place de production d'énergies renouvelables - à programmer**

Identifier un dispositif d'accompagnement pour les particuliers, en lien avec les projets de rénovation de l'habitat  
Relayer vers les aides existantes pour les projets ENR

**2) Inciter les bailleurs sociaux, EPAHD et centres de soin à la prise en compte du solaire thermique dans les projets de rénovation et de construction - à programmer**

Organiser un temps de rencontre et d'échange  
Identifier les leviers réglementaires et financiers

**Aides et subventions :**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

Aide ADEME étude de faisabilité > bâtiments publics et entreprises

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c5da-soutien-au-solaire-thermique/>

Aide région collectivité, entreprise, bailleurs sociaux

**Porteur :**

CCO V - Soliha

**Partenaires :**

Soliha  
Terr'ENR  
Vogelis

**Cibles :**

Particuliers, bailleurs

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

## Action A.26 - Développer l'usage du solaire thermique

### B/ Accompagner les établissements à l'équipement en solaire thermique

**1) Promouvoir l'énergie solaire thermique auprès des entreprises avec la CCI et la CMA - en cours**

Avec pour cibles prioritaires les IAA et les établissements médico-sociaux du territoire (de soins, d'accueil de personnes âgées, etc.) ainsi que les industries agro-alimentaires

**2) Identifier les équipements publics pouvant être équipés, avec un besoin en eau chaude régulier (logements communaux, piscine, etc). - à programmer**

CMA : intervention auprès des métiers de bouche, coiffure (moins de solutions en centre-bourg), brasseries et agro-alimentaire

**Aides et subventions :**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/installation-production-deau-chaude-solaire-thermique-metropole>

Aide ADEME fond chaleur

**Porteur :**

CCI / CMA

**Partenaires :**

**Cibles :**

Entreprises

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE

<b>AXE E - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES</b>	<b>ACTION EN COURS</b>	
<b>E.2 - Orienter vers un usage performant et durable du bois énergie</b>	<b>ÉTUDE – TRAVAUX</b>	
<b>Action 27 - Accompagner le développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Développer les projets de chaufferies bois Réaliser des réseaux de chaleur alimentés localement <b>Objectifs chiffrés :</b> RCU biomasse de Châtenois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 bâtiments dont 2 privés (bureaux de WM88 et foyer adapei)</li> <li>- 1466 m de réseau</li> <li>- 660 Kw de puissance biomasse (92% de couverture biomasse)</li> </ul> RCU biomasse de Neufchâteau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 bâtiments publics dont piscine et Cosec, logements HLM, etc...</li> <li>- 1742m de réseau</li> <li>- 1700 KW de puissance biomasse (98% de couverture)</li> </ul>		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Relais de communication Accompagnement des porteurs de projets (urba, suivi, mobilisation) Suivi et coordination	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Projets de réseaux de chaleur en cours	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> D.22 - filière bois E.29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR	
Nombre de projets aidés / co-financés Étude oui/non et potentiel mobilisable Réalisation des projets oui/non Production en réseaux de chaleur en MWh		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Accompagner les projets individuels de chaufferie bois des collectivités (construction ou rénovation, avec ou sans réseau de chaleur) B/ étudier les possibilités de valoriser la chaleur fatale des industries du territoire C/ Développer les projets de réseaux de chaleur et chaufferies collectives		

## Action 27 - Accompagner le développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur

A/ Accompagner les projets individuels de chaufferie bois des collectivités (construction ou rénovation, avec ou sans réseau de chaleur)

### 1) Mobiliser les acteurs et collectivités - *en cours*

Avec les partenaires de la filière (FIBOIS), mettre en place à destination des élus et techniciens un programme de sensibilisation, visites et retours d'expérience ; mise en place d'une boîte à outils

Porter une démarche pro-active, pour favoriser l'émergence de projets : enquête auprès des porteurs de projets potentiels ; revue de projet ; prospection territoriale sur l'aspect technique, etc.

### 2) Accompagner l'émergence des projets - *en cours*

Accompagner la réalisation d'études d'opportunité, sur la demande des collectivités

Accompagner la réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre du projet, à la demande des collectivités

### 3) Mobiliser les leviers urbanistiques :

Dans les documents d'urbanisme, étudier en amont des programmations d'aménagement la possibilité de raccordement ou de création d'un réseau de chaleur, y compris petits réseaux

#### **Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2521-soutien-au-bois-energie/>

Aide région bois énergie (chaudières, plateforme de stockage)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-mise-place-dune-chaufferie-biomasse>

AMO chaufferie

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/equipements-lapprovisionnement-chaufferies-bois-fonds-chaleur>

Équipements approvisionnement

#### **Porteur :**

CCOV et communes  
Porteurs de projets

#### **Partenaires :**

FIBOIS

#### **Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 27 - Accompagner le développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur

### B/ Développer les projets de réseaux de chaleur et chaufferies collectives

#### 1) Réalisation des études réseau de chaleur de Neufchâteau et Châtenois

Neufchâteau : projet de la CC : scénario avec peu de bâtiments, limité en besoin.

Châtenois : uniquement des bâtiments publics, approvisionnement local avec scierie à Baseuil à 15km donc pas de prélèvements forestiers directs.

Attention : difficultés d'accueil des projets de bois de chauffage VS CC et état des forêts : besoins de pédagogie, des rencontres sont organisées.

#### 2) Réaliser une étude de faisabilité de réseau de chaleur biomasse (plaquette forestière) alimenté localement

#### 3) Étudier les possibilités de valoriser la chaleur fatale des industries du territoire

Récupération de chaleur : pour les métiers de bouche sur les groupes froids.

Étude réseaux de chaleur 20k€ ?

RCU biomasse de chatenois : - investissement : 2,6M€

RCU biomasse de Neufchateau: investissement: 3,7M€

#### Aides et subventions :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-bois-energie/>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f7f3-etudes-de-faisabilite-des-projets-de-chauffer/>

aide ADEME Fond chaleur études

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-production-chaleur-biomasse-bois>

ADEME réalisation d'installations

#### Porteur :

CCOV - Communes  
CMA

#### Partenaires :

Scierie  
ONF  
Vogelis

#### Cibles :

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE E - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES</b>	ACTION EN COURS	
E.3 - Coordonner un développement équilibré de l'éolien et de la méthanisation	ÉTUDE – ÉQUIPEMENTS	
<b>Action 28 - Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Développer les projets de méthanisation <b>Objectifs chiffrés :</b> + 12 GWh en 2030		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Suivi des projets Coordination Communication	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> Actions menées par la chambre d'agriculture 88 sur le développement de la méthanisation	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> D.20 - agriculture E.29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR	
<b>VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES</b>		
Nombre d'installations Production méthanisation en MWh		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable		

## Action 28 - Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable

### A/ Réaliser et mettre en place un schéma directeur de la méthanisation pour un approvisionnement local et une filière durable

**1) Réaliser un état des lieux de la méthanisation pour objectiver la filière et donner les perspectives de développement de la filière sur un maillage fin (gisements et gros consommateurs) -**

*FAIT :*

État des lieux réalisé

Mobiliser les accompagnements de la chambre d'agriculture pour la sensibilisation des exploitants et l'émergence des projets

Réaliser une étude d'opportunité de mise en place d'unité de méthanisation mutualisée

Identifier les possibilités d'utiliser les boues de stations d'épuration et les gisements d'intrants ménagers, déchets verts des collectivités, déchets alimentaires et des industries agro-alimentaires

Projets biométhane : station ABCDE, à valoriser pour les flottes captives types BOM

Organiser des visites d'exploitations équipées et des retours d'expériences locaux

**2) Identification des producteurs + mutualisation : AMI en cours**

**3) Favoriser les projets de gré à gré entre consommateurs d'énergie et méthaniseurs**

**Aides et subventions :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bccb-soutien-aux-etudes-de-faisabilite-methanisati/>

Aide région méta études

**Porteur :**

CA

**Partenaires :**

CD 88 / GRDF / CCOV

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>AXE E - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOBILISANT DURABLEMENT DES RESSOURCES LOCALES</b>	<b>ACTION À PROGRAMMER</b>	
<b>E.4 - Accompagner les projets locaux pour assurer un développement intelligent</b>	<b>Mobilisation</b>	
<b>Action 29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> Identifier une solution de portage de projets ENR sur l'ensemble du territoire Renforcer la participation du public dans les projets ENR et éoliens Développer les projets ENR des entreprises		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Coordination des acteurs Identification des opportunités Suivi des porteurs de projets Mobilisation et communication	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b> SEM Terr'ENR dans les Vosges	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b> E.25 / E.26 / E.27 / E.28	
Nombre de projets ENR sur le territoire Mise en place d'une structure d'accompagnement oui/non Production éolienne, en MWh		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Mettre en place une structure d'accompagnement au développement des projets ENR (type SEM) B/ Encourager la participation du public dans les projets ENR, dont éolien C/ Accompagner et inciter les entreprises à la mise en place de projets de production d'ENR		



## Action 29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR

### A/ Mettre en place une structure d'accompagnement au développement des projets ENR (type SEM)

Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) sont des sociétés anonymes, créées par les collectivités locales et dotées à la fois de capitaux publics (entre 50% et 85% du capital) et privés. Elles sont régies par le Code du commerce et le Code général des collectivités territoriales.

Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités, mais obligatoirement au service de l'intérêt général. Gouvernance mixte, souplesse, efficacité d'une entreprise : elles sont un outil efficace pour les territoires, notamment pour valoriser les ressources et les entreprises locales.

#### 1) Identifier les possibilités d'intégrer ou créer une SEM

Engager une démarche de sensibilisation et de rapprochement de la SEM Terr'ENR

Suivre la réflexion du SDEV

#### 2) Communiquer sur l'accompagnement à destination des différents publics pour le développement des projets ENR (PV, éolien, etc.)

#### Aides et subventions :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61de-soutien-projet-energie-renouvelable-enr-accom/>

Aide région projets ENR

**Porteur :**  
CCOV

**Partenaires :**  
Terr'ENR  
Syndicat d'énergie

**Cibles :**  
Tous publics

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

## Action 29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR

### B/ Encourager la participation du public dans les projets ENR, dont éolien

*Modalités à définir*

- 1) **Mettre en place une concertation préalable systématique en amont des projets important, notamment éolien**
- 2) **Associer la population aux projets ENR, via du financement participatif**
- 3) **Accompagner les projets de création de centrales villageoises (projets photovoltaïques en collectifs citoyens)**
- 4) **Prendre en compte les sensibilités environnementales dans les projets ENR**

Aides et subventions :

**Porteur :**  
CCOV

**Partenaires :**  
Terr'ENR  
Syndicat d'énergie

**Cibles :**

EN COURS	<input type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input checked="" type="checkbox"/>

## Action 29 - Favoriser et accompagner l'émergence des projets ENR

### C/ Accompagner et inciter les entreprises à la mise en place de projets de production d'ENR

#### 1) Accompagnement de la CMA & CCI

Analyse du projet, dépôt de dossier Climaxion.

Aides : organisation de réunions d'informations, notamment pour les entreprises non éligibles au bouclier tarifaire.

Organisation d'un salon de l'énergie local (annuel pour suivre l'actualité) > apporter des réponses aux entreprises, trouver des solutions, informer sur les aides, etc. avec les différents acteurs concernés (France Rénov, CCI, CMA, etc.)

Accompagner à l'installation de bornes IRVE

Accompagner à l'installation d'ombrières en parkings, projets d'autoconsommation collectives en ZA

#### 2) Mobilisation des réseaux pro de la CCOV (petits dej, etc.) pour communiquer sur les ENR

Borne 8 à 12 k€  
Climaxion  
Tremplin ADEME

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

CCI / CMA  
CCOV

**Partenaires :**

CCOV

**Cibles :**

EN COURS   
EN PROJET   
NOUVELLE

<b>AXE F - POUR UNE ACTION CONCRETE, EFFICACE, VISIBLE ET MESURABLE</b>	ACTION EN COURS	
F.1 Suivi, copilotage et évaluation du PCAET	MOBILISATION	
<b>ACTION 30 - SUIVRE, COPILOTER ET ÉVALUER LE PCAET</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 COPIL PCAET par an</li> <li>● Un suivi annuel des indicateurs</li> <li>● Un bilan à 3 ans</li> </ul>		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Assurer le suivi et le pilotage du PCAET Réaliser le bilan à mi-parcours	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET		

## ACTION 30 - SUIVRE, COPILOTER ET ÉVALUER LE PCAET

### A/ Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET

Organiser 1 fois par an un COPIL PCAET, avec les partenaires clefs et assurer son animation :

- Organiser un temps d'échange semestriel, sur la mise en œuvre des actions
- Maintenir des échanges réguliers avec les partenaires et pilotes internes des actions, en lien avec les services

Organiser régulièrement un comité de suivi technique interne, pour coordonner les actions, et assurer la coordination avec les porteurs externes :

- Mobilisation des agents, association au suivi politique des commissions, renseignement et suivi des indicateurs
- Objectif : revue de l'avancement des actions, suivi des indicateurs, préparation du COPIL

Au quotidien, les services et commissions de la CC ont en charge du suivi des actions qui relèvent de leur pilotage et une répartition du suivi des actions par pôle et commission a été établie.

Aides et subventions :

**Porteur :**

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN  
COURS

EN  
PROJET

NOUVEL  
LE

## ACTION 30 - SUIVRE, COPILOTER ET ÉVALUER LE PCAET

### B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET

- Définir les questions évaluatives clefs pour vérifier à terme de l'atteinte des objectifs politiques du PCAET
- Réaliser un suivi annuel des actions et une mise à jour des indicateurs, à travers le tableau de bord, en coordination avec le COPIL PCAET
- En coordination avec les pilotes et porteurs de projets, identifier les freins et contraintes, et définir les mesures correctives

Aides et subventions :

**Porteur :**

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

<b>Axe F - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable</b>	<b>ACTION A PROGRAMMER</b>	
<b>F.2 ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>MOBILISATION</b>	
<b>ACTION 31 - ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir une action exemplaire et reconnue : labellisation Territoire Engagé</li> <li>● Position en relais « AMO » pour les communes</li> </ul>		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Mise en œuvre des actions Engagement label Territoire Engagé	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
Nb de rencontres		
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Exemplarité B/ Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique		

**ACTION 31 - ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE  
D'EXEMPLARITÉ**

**A/ Exemplarité**

Participation au COT et obtention du label TETE

- Mise en œuvre des actions et suivi du COT

S'investir dans les dynamiques régionales voire nationales

- Participer aux réseaux régionaux des territoires engagés dans la transition écologique animé par l'Etat, la Région, et l'ADEME, pour :
  - Apprendre des autres et partager les expériences locales
  - Prendre du recul sur la dynamique locale
  - Rester à l'écoute et dans une attitude d'amélioration continue
- Se positionner sur les appels à projets et démarches pionnières permettant de qualifier l'engagement de la collectivité

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE



## ACTION 31 - ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

### B/ ACCOMPAGNER EN PROXIMITÉ LES COMMUNES SUR LES SUJETS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat air & énergie dans leurs projets

- Mettre en place un dispositif d'AMO de proximité aux communes sur les enjeux et solutions favorables à la transition écologique
- Former les agents CC en charge du dispositif
- Animer le dispositif d'AMO de proximité à destination des communes, pour les accompagner dans leurs projets, en proposant des solutions favorables à la transition écologique

Aides et subventions :

**Porteur :**

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

<b>AXE F - POUR UNE ACTION CONCRETE, EFFICACE, VISIBLE ET MESURABLE</b>	<b>ACTION A PROGRAMMER</b>	
<b>F.3 Recherche de financements innovants</b>	<b>MOBILISATION</b>	
<b>ACTION 32 - Diversifier les modes de financement</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Trouver des solutions de financement pour l'intégralité du Plan d'actions : engagement dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial</li> <li>● Réponse aux AAP</li> <li>● Valorisation collective des CEE</li> </ul>		
<b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b> Mise en œuvre des actions Engagement label Territoire Engagé	<b>RÉFÉRENT INTERNE</b>	
<b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>	<b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>	
<b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b> A/ Diversifier les modes de financements indirects B/ Impliquer les citoyens (habitants, association, collectifs et autres formes de représentation citoyenne) dans le financement ou les décisions financières relatives à la mise en œuvre du Plan Climat		

## ACTION 32 - Diversifier les modes de financement

### A/ Diversifier les modes de financements indirects

Communiquer sur les dispositifs proposés actuellement par les partenaires et se positionner en relais

Déposer des candidatures aux appels à projets pour le financement des actions :

- Mobiliser les services pour réaliser une veille sur les appels à projet, notamment innovants, pouvant financer des projets locaux ou des actions du Plan Climat ;
- Sélectionner les AAP auxquels candidater, en fonction de leur pertinence pour la mise en oeuvre des projets de la CC et de la charge de travail des agents

Envisager une solution de valorisation collective des Certificats d'Économie d'Énergie, notamment pour les communes, pour mieux les valoriser et permettre une action plus importante :

- Poursuite du dispositif Certinergy
- Mobilisation du dispositif du SDEV

**S'engager dans un Contrat D'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME et assurer l'atteinte des objectifs, pour l'obtention des subventions**

**Aides et subventions :**

Porteur :

Partenaires :

Cibles :

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input type="checkbox"/>

## ACTION 32 - Diversifier les modes de financement

**B/ Impliquer les citoyens (habitants, association, collectifs et autres formes de représentation citoyenne) dans le financement ou les décisions financières relatives à la mise en œuvre du Plan Climat**

- Proposer un programme de financement participatif à mobiliser sur une sélection de projets :
  - Sélectionner les projets du Plan Climat pouvant entrer dans ce programme (définition de critère, sujet, etc.), afin d'assurer la pertinence de la sollicitation et pour ne pas sursolliciter les habitants
  - Mener des temps de sensibilisation et de communication sur les projets et organiser des temps de présentation, indispensables à la bonne compréhension et adhésion aux projets
  - Mobiliser les services et les porteurs de projet sur le financement participatif, pour en assurer la transparence
- Étudier la possibilité et la pertinence de mettre en place un budget participatif sur certaines thématiques ou projets (réaliser des retours d'expérience, etc.)

**Aides et subventions :**

**Porteur :**

**Partenaires :**

**Cibles :**

EN COURS   
 EN PROJET   
 NOUVELLE